



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trente janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 janvier 2026

Présents :

Laurent BAUDE – Patricia BLANC – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Elisabeth GUEYTE – Olivier MORAND – Rabah LOUCIF – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Isabelle LEROUX – Jean-François MENORET – Jany MAUFRAIS – Joël LANGUILLE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Jean-Luc INDIENNA

Absents : Sana CHELDA – Benoît JOUANNETAUD

Pouvoirs : Aucun pouvoir donné

Secrétaire de séance : Robert FENNINGER

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Pouvoirs :	0
Ont voté :	
Pour	Prend acte
Contre	
Abstention	

05/26 – RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2024 – ORLÉANS MÉTROPOLE

Monsieur le Maire rappelle, qu'en vertu de l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, les EPCI adressent chaque année aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Monsieur le Président d'Orléans Métropole a donc communiqué, après passage devant son assemblée délibérante le 20 novembre 2025, le rapport annuel 2024 d'activité et de développement durable. Il appartient à Monsieur le maire de communiquer ce rapport au Conseil municipal.

Ceci étant exposé,

Vu l'article L.5211-39 du CGCT ;

Après présentation du rapport d'activité et de développement durable 2024 par Monsieur le Maire ;

Le Conseil municipal :

- **PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité et de développement durable 2024 de la Métropole d'Orléans tel qu'annexé à la présente délibération**

Fait à Semoy, le 30 janvier 2026

Le président de séance,

Laurent BAUDE

Maire



Le secrétaire de séance,

Robert FENNINGER

Conseiller municipal

Transmission au contrôle de légalité le : **06 FEV. 2026**

Publication numérique le : **06 FEV. 2026**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 045-214503088-20260130-05_26-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des politiques publiques
et une administration
tournées vers la
transition écologique

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



orleans-metropole.fr

Sommaire

2024... en 1 clin d'œil	4
Carte d'identité du territoire	6
Où agit la Métropole ?	8

1 Transition écologique	10
1. Environnement et qualité de vie	12
2. Gestion des risques	14
3. Eau	16
4. Énergie	18
5. Habitat	20
6. Agriculture	22
7. Innovation et excellence scientifique	23

2 Proximité	24
1. Déplacements	26
2. Réduction, collecte et valorisation des déchets	30
3. Solidarité	34
4. Espace public et pôles territoriaux	35

3 Attractivité du territoire	38
1. Grands projets urbains	40
2. Promotion du territoire	44
3. Enseignement supérieur et formation	48
4. Numérique et ville intelligente	51
5. Développement économique et emploi	52

4 Gouvernance	54
1. Les finances	56
2. Les instances	58
3. La composition du bureau	60
4. Organigramme mutualisé	62
5. Une administration au service du projet métropolitain	64

Des pictogrammes pour bien comprendre et identifier les thématiques abordées tout au long de la lecture du présent document.



ALIMENTATION ET AGRICULTURE



BIODIVERSITÉ



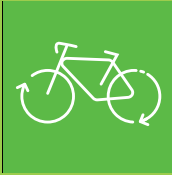
EAU ET MILIEUX AQUATIQUES



ÉNERGIES RENOUVELABLES



GOVERNANCE ET PARTICIPATION



MOBILITÉS DURABLES



RÉDUCTION DES DÉCHETS ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE



RISQUE INONDATION



VILLE DURABLE



SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



ÉGALITÉ ET SOLIDARITÉ

Pourquoi ce rapport ?

Comme toutes les collectivités intercommunales, Orléans Métropole se doit d'établir et de présenter chaque année, en préalable à son débat d'orientation budgétaire pour l'année suivante, le bilan de l'activité de l'année passée.

En application des dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce document présente l'organisation de la collectivité et fait un point sur les principales réalisations de l'année, pour l'ensemble des compétences de la collectivité. Il met notamment en avant les actions menées en matière de transition énergétique et de développement durable, conformément à la feuille de route qui a été votée par les élus métropolitains en avril 2022.

Ce rapport d'activité et de développement durable est un document de référence qui donne une vision des actions conduites par la Métropole, aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

JANVIER ÉNERGIE

La SPL Orléans Énergie se met en ordre de marche et engage des premiers travaux concernant la production d'énergie renouvelable sur son territoire et le développement des réseaux de chaleur urbains.



JANVIER INNOVANT

La chaleur résiduelle des eaux usées traitées de la station d'épuration d'Orléans La Source est désormais injectée dans le réseau de chauffage urbain, grâce à une installation innovante, permettant ainsi l'extension du réseau vers Olivet.



FÉVRIER OPENPAIEMENT

TAO Orléans Métropole engage la modernisation de son système de titres de transport en équipant ses bus et trams de terminaux permettant le paiement par carte bancaire, puis en remplaçant le ticket unitaire magnétique par un support sans contact et rechargeable.



MARS ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Orléans Métropole adopte son « Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologie » pour la période 2024-2027, afin de mieux répondre aux nouveaux défis sociétaux, écologiques, numériques et internationaux dans ce domaine.



MAI/TOUTE L'ANNÉE À BICYCLETTE

Orléans Métropole organise régulièrement des opérations de sensibilisation pour rappeler aux cyclistes, piétons et adeptes de la trottinette l'importance d'une bonne visibilité.



MAI AGRICULTURE

Pour une agriculture urbaine durable. Orléans Métropole signe une nouvelle et 3^e édition de sa charte agricole, qui fixe les objectifs en la matière sur la période 2024-2028.



2024... EN 1 CLIN D'ŒIL



JUILLET

URBANISME

La SEMDO est désignée comme futur aménageur de l'éco-quartier des Groues, avec un programme prévoyant la création de 1052 logements individuels, intermédiaires et collectifs, ainsi que 16 851m² dédiés à l'activité économique et un grand parc de 15,5 hectares.



SEPTEMBRE

ARROSAGE

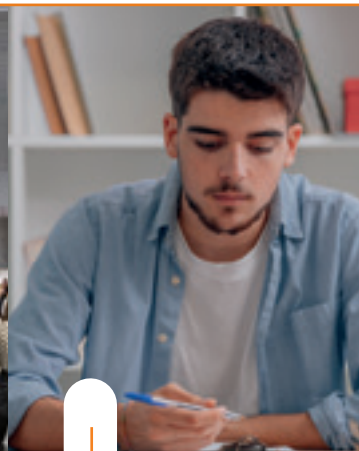
Après le Parc floral de La Source, l'arrosage des terrains sportifs de l'île Arrault est possible avec les eaux usées traitées de la station d'épuration éponyme, située à proximité.



OCTOBRE

RECRUTEMENT

Orléans Métropole et la Mairie d'Orléans organisent « O' My Job ! », le tout premier salon de l'emploi pour valoriser leurs différents métiers et recruter.



NOVEMBRE

INSERTION

Afin de lutter contre la précarité des jeunes sur le territoire métropolitain, le fonds d'aide aux jeunes soutient financièrement les jeunes avec peu ou sans ressources, en complément d'un accompagnement, visant leur insertion sociale et professionnelle.



DÉCEMBRE

EXERCICE

La mairie d'Orléans et Orléans Métropole participent à un exercice de crue majeure de Loire, coordonné par la Préfecture, à l'échelle du Loiret, afin de tester l'organisation prévue pour informer la population, faciliter l'évacuation et organiser l'hébergement d'urgence des populations à évacuer.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 045-214503088-20260130-05_26-DE



CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE

Le territoire d'Orléans Métropole conjugue une situation géographique centrale, avec un environnement privilégié et un patrimoine historique riche de plusieurs siècles. Autant d'atouts qui contribuent à un cadre de vie de qualité, au dynamisme économique et démographique, ainsi qu'à l'offre culturelle abondante...

144 714
logements
(114 041 non sociaux /
30 133 sociaux)

22
communes
334,3 km²

135 000
salariés

293 673
habitants

SARAN
19,6 km²
16 866 habitants
5 élus au conseil
métropolitain

SEMOY
7,8 km²
3 204 habitants
1 élu au conseil
métropolitain

SAINT-JEAN-LE-BLANC
7,7 km²
9 534 habitants
3 élus au conseil
métropolitain

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
6,1 km²
16 608 habitants
5 élus au conseil
métropolitain

SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
8,9 km²
6 200 habitants
2 élus au conseil
métropolitain

SAINT-JEAN DE BRAYE
13,7 km²
22 088 habitants
6 élus au conseil métropolitain

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN
14,1 km²
3 156 habitants
1 élu au conseil
métropolitain

SAINT-DENIS-EN-VAL
17,1 km²
7 768 habitants
2 élus au conseil
métropolitain

SAINT-CYR-EN-VAL
44,2 km²
3 430 habitants
1 élu au conseil
métropolitain

ORMES
18,2 km²
4 341 habitants
2 élus au conseil
métropolitain

ORLÉANS
27,5 km²
116 344 habitants
33 élus au conseil
métropolitain

OLIVET
23,4 km²
22 988 habitants
7 élus au conseil
métropolitain

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
9,0 km²
10 492 habitants
3 élus au conseil métropolitain

MARIGNY-LES-USAGES
9,7 km²
1 861 habitants
1 élu au conseil
métropolitain

MARDIÉ
17,3 km²
3 083 habitants
1 élu au conseil
métropolitain

FLEURY-LES-AUBRAIS
10,1 km²
21 664 habitants
6 élus au conseil
métropolitain

CHANTEAU
28,8 km²
1 611 habitants
1 élu au conseil
métropolitain

COMBLEUX
1,1 km²
524 habitants
1 élu au conseil
métropolitain

CHÉCY
15,5 km²
8 948 habitants
3 élus au conseil
métropolitain

BOIGNY-SUR-BIONNE
7,5 km²
2 106 habitants
1 élu au conseil
métropolitain

BOU
6,3 km²
1 019 habitants
1 élu au conseil
métropolitain



2 600
chercheurs



24 000
étudiants
dans l'enseignement supérieur



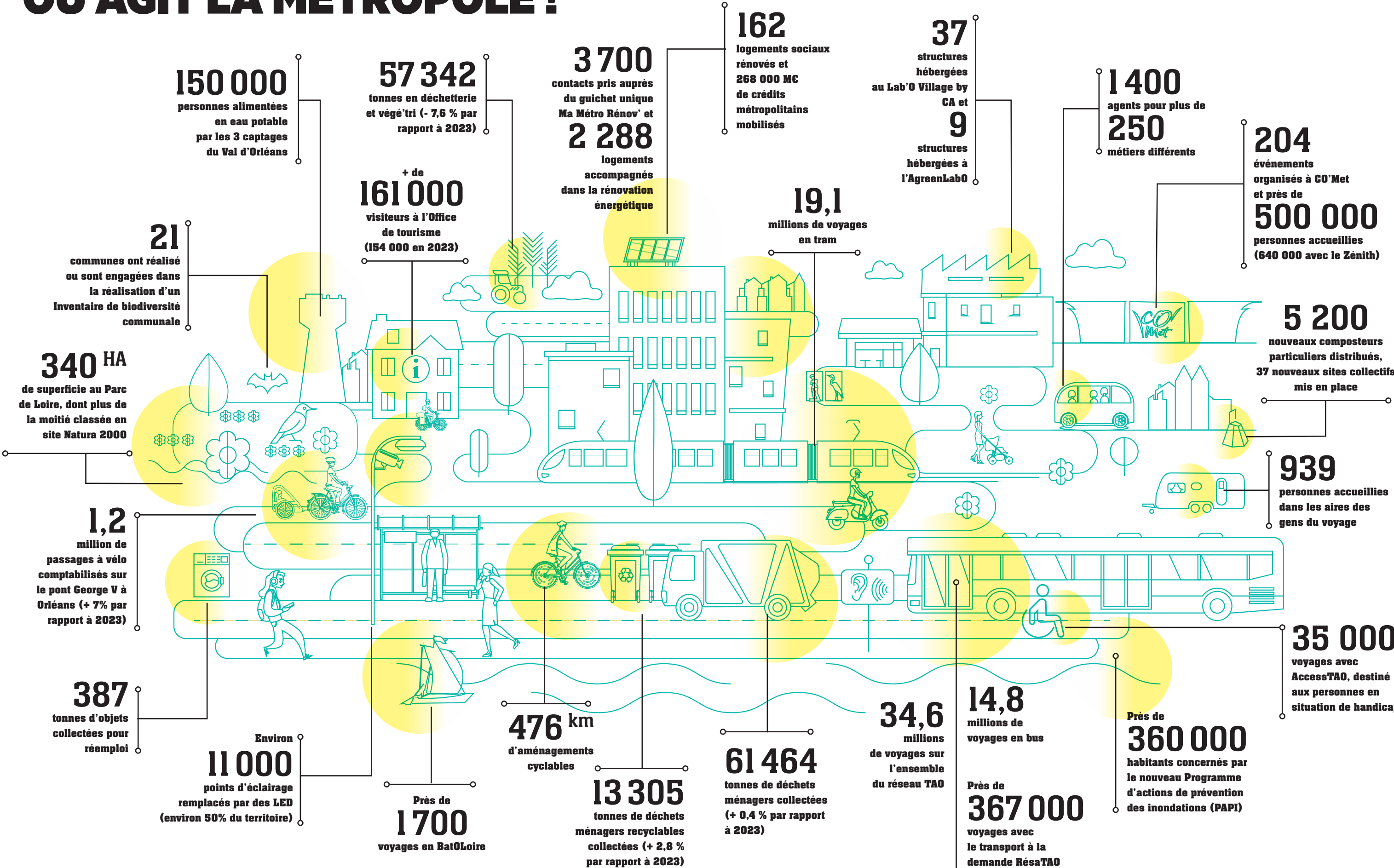
36 324
entreprises

153 199
emplois sur le territoire

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le 045-214503088-20260130-05_26-DE

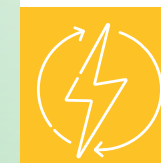
S²LO

OÙ AGIT LA MÉTROPOLE ?





TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Résolument engagée dans la transition écologique, Orléans Métropole déploie de nombreuses actions tant pour préserver l'environnement du territoire que pour améliorer la qualité de vie pour ses habitants ou encore pour anticiper la survenue d'une crise.



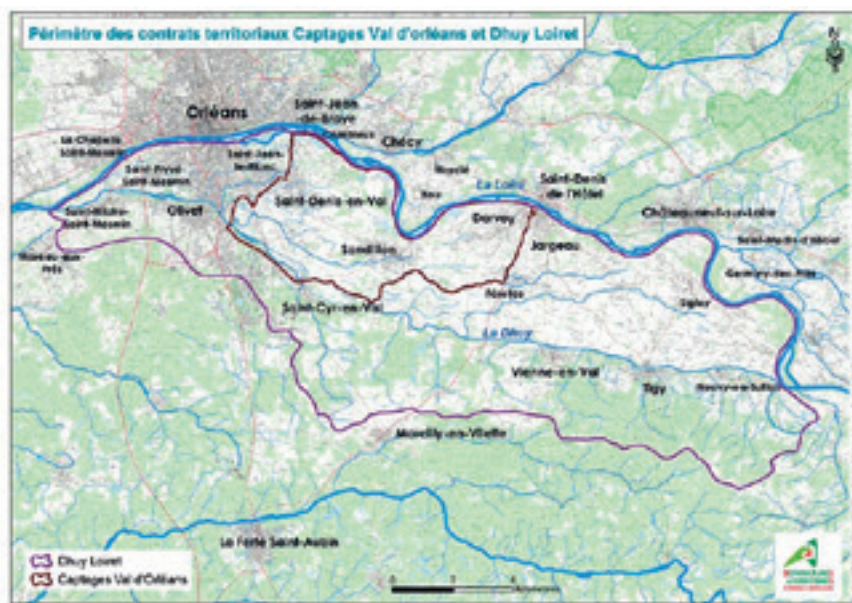
1 ENVIRONNEMENT & QUALITÉ DE VIE

Favoriser la biodiversité, préserver la qualité de l'eau et de l'air, ou encore réduire les nuisances sont autant d'axes de travail sur lesquels la Métropole s'investit en matière de protection de l'environnement.

PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU



Parmi les missions d'Orléans Métropole, la protection des captages d'eau potable est essentielle pour les habitants du territoire. Ceux d'Ormes et d'Ingré étant classés comme « vulnérables », car exposés à des pollutions diffuses, font l'objet d'actions spécifiques afin de préserver durablement la qualité des eaux souterraines. C'est dans cette démarche de précaution qu'Orléans Métropole a décidé, en avril 2024, de mettre à l'arrêt le captage de Semoy, à la suite de la détection de molécules perfluorées (dites « PFAS »), le temps de déterminer l'origine de la pollution, afin de ne pas exposer les habitants à ces polluants. La Métropole a également déposé une plainte contre X auprès de la procureure de la République en juillet 2024. Il en est de même pour le Val Dhuy Loiret, qui fait l'objet d'un plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses qui vise à la fois à préserver l'eau potable au sein de l'aire de captages du Val d'Orléans, mais aussi à garantir le bon fonctionnement écologique de ces rivières.



LUTTER CONTRE LES NUISANCES SONORES

Orléans Métropole a débuté en 2024 la révision de son Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Co-construit entre la Métropole et les communes, ce plan contient 15 actions réparties en 5 axes :

- ▶ Prévenir et limiter les nuisances sonores dans tout nouveau projet
- ▶ Protéger la population
- ▶ Connaître le bruit
- ▶ Partager, informer et sensibiliser
- ▶ Suivre l'avancée du PPBE

Après l'approbation d'une version provisoire, une phase de consultation publique a débuté décembre, en 2024 pour deux mois.



MOINS DE CHAUFFAGES AU BOIS NON PERFORMANTS

Afin de limiter les émissions de particules fines et d'améliorer la qualité de l'air du territoire, Orléans Métropole a mis en œuvre un Fonds air bois en juin 2024. Celui-ci a permis de déployer un dispositif de financement, co-porté par l'ADEME, pour encourager le remplacement des appareils de chauffage au bois anciens, non performants par des appareils plus économes et respectueux de la qualité de l'air. Il vise, le remplacement de près de 1600 appareils d'ici trois ans. En effet, plus de la moitié des particules fines émises proviennent du secteur résidentiel, et plus particulièrement des émissions dues au chauffage au bois dans certaines conditions d'utilisation.

Le dispositif a été intégré au guichet unique Ma Métro Rénov', et prévoit l'attribution d'une prime de 1000 € sans conditions de ressources. En complément, un accompagnement des professionnels du secteur a été effectué pour les sensibiliser aux bonnes pratiques et les informer de l'existence de ce nouveau dispositif. L'information sur cette nouvelle aide a également été largement partagée au public sur le stand Ma Métro Rénov' à l'occasion du Salon de l'habitat en octobre 2024. Les premières installations soutenues par l'Ademe (50%) et la Métropole sont attendues pour 2025.



6^e

édition des 24h de la biodiversité



35 lieux

75 animations

19 communes mobilisées pour l'événement

Afin de mieux connaître la biodiversité locale, 21 communes ont réalisé ou sont engagées dans la réalisation d'un inventaire de biodiversité communale. Grâce à ce travail, elles pourront disposer d'un état des lieux de la richesse biologique de leur territoire en localisant les espèces animales et végétales remarquables mais aussi toute la biodiversité ordinaire. Elles peuvent ensuite engager des actions pour préserver et protéger la biodiversité. En complément de ces inventaires, deux études sont en cours sur des sites naturels : l'étang du Ruet à Marigny-les-Usages et Saint Jean de-Braye, et la prairie inondable de Pont aux Moines à Mardié et Chécy. L'objectif est ensuite de réaliser des travaux de restauration et d'entretien écologique de ces espaces pour les réaménager et mieux les faire connaître auprès des habitants. En parallèle, Orléans Métropole assure l'animation du territoire avec les communes et les acteurs locaux de la biodiversité et organise des rencontres pour partager les bonnes pratiques et renforcer la prise en compte du vivant dans les projets.



PRÉVENIR LES INONDATIONS

En 2024, Orléans Métropole, la Communauté de communes des Loges et la Communauté de communes du Val de Sully se sont engagées dans la réalisation d'un nouveau Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI).

Programmé de 2026 à 2031, ce nouveau PAPI des Vals de l'Orléanais s'inscrit dans la continuité du PAPI d'intention et des démarches stratégiques menées depuis plusieurs années. Il portera sur le périmètre des trois intercommunalités, afin d'y intégrer les problématiques liées au ruissellement, aux remontées de nappes et aux débordements des affluents de la Loire. Il a pour objectif de poursuivre la politique menée en matière de gestion du risque inondation : culture du risque, prévision des crues et inondations, gestion de crise, prévention, réduction de la vulnérabilité ou encore réduction de l'aléa inondation.

À l'automne, une concertation a été menée afin d'associer un large public à l'élaboration du futur PAPI. Quatre ateliers thématiques ont été organisés pour les professionnels et acteurs concernés du secteur. Pour le grand public, une consultation en ligne a été menée afin que chacun puisse exprimer ses attentes et besoins notamment dans les domaines de la sensibilisation, de l'alerte ou de l'adaptation aux risques d'inondation. Près de 380 personnes ont participé à cette enquête dont les résultats ont été pris en compte dans la construction du futur PAPI.

3
établissements
publics de coopération
intercommunale

un périmètre
de
1 474 km²

Près de
360 000
habitants
concernés

61
communes



Orléans Métropole a participé en décembre 2024 avec la mairie d'Orléans à un exercice de crue majeure de Loire, coordonné par la Préfecture, à l'échelle du Loiret. Cet exercice a permis de tester l'organisation prévue pour informer la population, faciliter l'évacuation et organiser l'hébergement d'urgence des populations à évacuer.



En bref

Orléans Métropole a initié en 2024 les travaux concernant l'Observatoire des risques, un portail permettant de partager à tous – citoyens, acteurs économiques, gestionnaires des risques et décideurs politiques – les informations connues en lien avec les risques naturels, technologiques, climatiques, sanitaires et sociétaux du territoire.

<https://risques.orleans-metropole.fr/>

Pour protéger au mieux la population en cas de crise, la collectivité s'attache à mieux connaître et faire connaître les risques auxquels celle-ci peut être exposée. Elle déploie des programmes d'actions destinés à prévenir de tels risques, notamment le risque d'inondation, et elle s'organise pour être en mesure de faire face à une situation de crise.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La compétence liée à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) vise le double objectif de préserver les milieux aquatiques et de contribuer à défendre les territoires contre le risque inondation par :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau
- La défense contre les inondations
- La protection et la restauration des zones humides



Parmi les actions menées en 2024 figurent le lancement de deux contrats territoriaux avec une programmation d'actions, l'entretien des cours d'eau, le retrait de végétation morte bloquant leur écoulement, le conventionnement avec Loiret Nature Environnement pour la restauration d'une mare à Marigny-les-Usages.

SUR LE PONT

En amont des Journées nationales de la résilience, Orléans Métropole a coorganisé le 28 septembre une rencontre des Réserves communales de sécurité civile (RCSC) des communes du territoire. Ces réserves regroupent des citoyens volontaires et bénévoles formés pour accompagner les services de secours en cas de crise sur le territoire.



2 GESTION DES RISQUES

1
capteur de suivi
de crue installé
en urgence

2
exercices
inondation

2
épisodes de crise
inondation sur
le bassin versant
du canal d'Orléans

Optimiser l'usage de la ressource en eau nécessite de disposer d'équipements performants, réhabilités ou utilisant des technologies avancées. C'est dans ce sens qu'agit la nouvelle Direction du Cycle de l'Eau qui a mis en œuvre en 2024 sa nouvelle organisation au service des usagers.



720
récupérateurs d'eau de pluie
ont été acquis en 2024 par
les habitants, grâce à l'aide à
l'achat proposée par Orléans
Métropole sous forme de bons
de 50€ par foyer.

En bref

Orléans Métropole a procédé en 2024 au déploiement de compteurs d'eau télérelevés. Une action qui contribue à la fois à l'amélioration du service aux habitants, en ne les sollicitant plus lors des relèves mais aussi en ayant la possibilité de mieux maîtriser leur consommation d'eau, ce qui permet de préserver la ressource en eau et de diminuer leurs factures.



Une nouvelle organisation de la Direction du Cycle de l'Eau a été mise en œuvre début 2024 afin de rapprocher les équipes chargées de l'assainissement et de l'eau potable. Au cours de l'année, l'ensemble des agents provenant des pôles territoriaux et de l'équipe chargée des relations avec les usagers, installée à Fleury-les-Aubrais, a rejoint le reste des équipes sur le site de La Chapelle-Saint-Mesmin.

2024 a vu le démarrage du nouveau contrat de délégation de service public pour la gestion de services publics d'eau potable avec la société Aqualige-groupe Suez Eau France et du nouveau marché pour l'exploitation des installations de production d'eau potable sur les communes en régie avec la société Véolia.

COUP DE JEUNE POUR LE CHÂTEAU D'EAU DES CHAISES

Situé sur la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, le château d'eau des Chaises a bénéficié d'importants travaux de réhabilitation. Cet équipement construit en 1969 avait fait l'objet d'un diagnostic indiquant un état dégradé. Les travaux ont dû tenir compte de nombreuses contraintes : proximité d'une cour d'école et de jardins d'habitations voisines ; présence d'installations téléphoniques sur le dôme ; nécessité d'assurer une continuité de l'alimentation en eau potable... Le programme comprenait des travaux de génie civil à l'extérieur (réparation structurale, revêtement de protection généralisée, suppression de l'acrotère, isolation de la couverture...) et à l'intérieur (réparation structurale, traitement des fissures, revêtement d'imperméabilisation, remplacement de l'hydraulique intérieur, mise aux normes des moyens d'accès...).



DES TERRAINS SPORTIFS MIEUX ARROSÉS

Après le Parc floral de La Source, ce sont les terrains sportifs de l'île Arrault - pelouses des stades et de l'hippodrome - qui sont arrosés, depuis septembre 2024, avec les eaux usées traitées de la station d'épuration voisine. Cette innovation vertueuse pour l'environnement et pour le cycle de l'eau se déploie sur le territoire et permet de réduire l'utilisation de l'eau potable pour l'arrosage et de limiter le stress hydrique pendant les périodes chaudes.

RÉDUIRE LES REJETS DANS LA LOIRE

2024 a vu la poursuite de l'installation de vannes de régulation sur le réseau d'eau usée de la station de La Chapelle-Saint-Mesmin, afin de limiter l'absorption des eaux pluviales dans le réseau en cas de fortes pluies, qui entraîne un rejet plus important de ces eaux sans traitement dans la Loire, limité à 5%. À l'issue des travaux en octobre 2024, une phase d'observation a permis de confirmer l'efficacité de l'équipement.

Après des travaux d'aménagement paysager réalisés par la ville de Saint-Jean de Braye, le nouveau bassin d'orage a été inauguré en juillet 2024. Situé sous l'esplanade de Gaulle, cet équipement réalisé par Orléans Métropole va permettre de limiter le risque d'inondation dans le centre-ville de Saint-Jean de Braye.



UNE TARIFICATION CONVERGENTE

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la tarification de la redevance de l'eau potable a évolué avec une volonté de convergence entre les 22 communes du territoire pour une durée de 7 ans, à l'exception de Saint-Denis-en-Val où l'évolution débutera le 1^{er} janvier 2026 :

- un abonnement annuel progressif selon le diamètre des compteurs
- une part variable progressive, liée à la consommation d'eau
- une part variable complémentaire, selon les communes, pour les investissements structurants

Une facturation spécifique est mise en œuvre pour les usagers en habitat collectif qui ne disposent pas de compteurs individuels.



Afin de sensibiliser les habitants aux éco-gestes simples à adopter au quotidien pour préserver l'eau, Orléans Métropole a lancé une grande campagne d'information pour rappeler les multiples conséquences écologiques et économiques liées aux mauvais usages et à la gestion hasardeuse de cette ressource vitale.

4 ÉNERGIE

Développer la production d'énergies renouvelables et améliorer l'efficacité des équipements existants sont autant d'actions mises en œuvre par Orléans Métropole pour réduire son émission de gaz à effet de serre et tendre vers l'autosuffisance énergétique et la neutralité carbone.



UNE STRUCTURE DÉDIÉE

Opérationnelle depuis janvier 2024, la Société publique locale « Orléans Énergies » créée par Orléans Métropole et la Ville d'Orléans assure le développement des énergies renouvelables (ENR) et la gestion des réseaux d'énergie (pilotage des délégations de service public des réseaux de chaleur, suivi des concessions d'électricité et de gaz). Orléans Énergies réunit les compétences techniques et les financements nécessaires à la mise en œuvre des projets de la feuille de route pour la transition énergétique des deux collectivités, avec une forme juridique adaptée. 55% de son capital sont détenus par Orléans Métropole. Elle a consacré l'année 2024 à faire avancer les principaux chantiers engagés en matière de production d'énergie, qui ont connu des avancées significatives : plan de solarisation, développement et optimisation des réseaux de chaleur urbains, étude d'un nouveau réseau de chaleur au nord de la métropole. Orléans Énergies accompagne également les projets d'énergies renouvelables des entreprises sur le territoire. Elle a, dans ce cadre, signé avec l'Ademe et la région Centre-Val de Loire, un contrat chaleur renouvelable territorial, d'une durée de 4 ans.

LES RÉSEAUX DE CHALEUR SE DÉPLOIENT

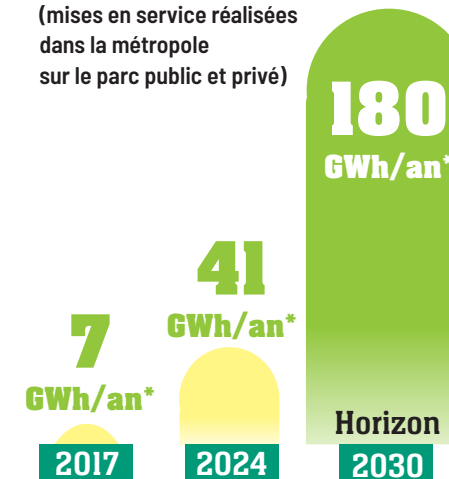
Grâce à l'unité de récupération d'énergie dans les eaux usées de la station d'épuration d'Orléans La Source, des bâtiments sont alimentés par la chaleur produite. Cette innovation, portée par la collectivité, permet de réduire l'usage d'énergie fossile. En 2024, 4 km de réseaux ont été réalisés pour distribuer l'énergie produite à 5 bâtiments à Fleury et 13 immeubles à Olivet. De plus, dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public signé en octobre pour le réseau ÉCOME (Éco Chaleur Orléans Métropole, ex-SOCOS), des travaux de modernisation des installations ont débuté fin 2024. Ils permettront d'en améliorer la performance, dans l'objectif d'une chaleur composée à 80 % d'ENR, en valorisant notamment l'énergie contenue dans les fumées de l'unité biomasse. Enfin, les réseaux de chaleur de la Métropole ont, à nouveau, été lauréats du label Ecoréseau de chaleur, pour leurs qualités environnementales et leur tarif attractif.



PRODUCTION DE LA BIOMASSE
(par les équipements de la Métropole : chaufferies des Groues et La Source, Fleury-les-Aubrais)
209 GWh/an*
soit équivalent 37 056 habitants

+ ÉLECTRICITÉ DÉCARBONÉE
100 GWh/an*
soit équivalent 21 276 habitants

ÉVOLUTION DU PHOTOVOLTAÏQUE
(mises en service réalisées dans la métropole sur le parc public et privé)



Des études techniques de faisabilité ont été réalisées en 2024 afin d'installer des ombrières sur le parking P+R situé à la station de tram Gaudier Brzeska à Saint-Jean de Braye.

5

sources d'énergie à déployer



LE PHOTOVOLTAÏQUE
permet de produire de l'électricité grâce au rayonnement solaire capté par des panneaux photovoltaïques



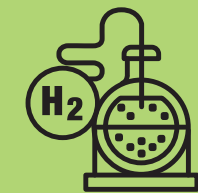
LA GÉOTHERMIE
utilise de l'énergie issue du sous-sol, qui est convertie en chaleur ou en froid



LA GÉO-ÉNERGIE ou GÉOTHERMIE DE SURFACE
provient de la terre, à moins de 200 mètres de profondeur



LA BIOMASSE
utilise la matière issue d'organismes vivants : bois, plantes, déjections animales... Elle peut être utilisée comme source d'énergie ou matière première renouvelable



L'HYDROGÈNE
est un combustible gazeux. C'est une énergie qui doit être produite à partir d'autres sources d'énergie. Elle est aujourd'hui utilisée pour certains procédés industriels.

5 HABITAT

Au premier plan de l'amélioration de l'habitat, la rénovation énergétique fait l'objet d'actions destinées à faciliter et à accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation de leurs logements.

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Depuis 2022, le guichet unique Ma Métro Rénov' est à la disposition des habitants qui souhaitent rénover leur logement. Mis en œuvre par l'Adil 45-28, Ma Métro Rénov' informe, conseille et oriente les propriétaires privés, sur le site de l'Adil et dans trois permanences délocalisées à Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean de Braye et Olivet. Le guichet unique accompagne notamment les demandeurs sur les aides financières possibles, par exemple celles d'Orléans Métropole qui a mis en place quatre nouvelles aides financières :

- aide à l'audit (50 % du coût, sans conditions de ressources), 796 logements accompagnés en 2024
- prime Réno BBC (10 000 € sous conditions de ressources) pour les projets ambitieux
- prime Éco Renov Biosourcé (2 000 € sans conditions de ressources) pour encourager l'utilisation de matériaux biosourcés
- Fonds air bois (1 000 € sans conditions de ressources)

Pour sensibiliser et mobiliser sur les enjeux de la rénovation, notamment énergétique, Ma Métro Rénov', organise aussi des animations à destination des habitants et des acteurs de la rénovation. Par exemple, le guichet unique a présenté son activité au salon de l'habitat en septembre 2024. Enfin, une campagne d'information sur la rénovation de son logement a été déployée sur le territoire métropolitain en avril 2024.



128

logements individuels privés aidés pour une rénovation énergétique globale



3 670

contacts réalisés

113 000 €

d'aides métropolitaines accordées en complément des aides nationales de l'Anah



32

logements sociaux réhabilités via le dispositif d'auto-réhabilitation accompagnée, avec l'aide de l'association Compagnons bâtisseurs

En bref

Dans le cadre du 4^e Programme local de l'habitat, quatre ateliers ont été animés en 2024, dont un concernait la thématique des matériaux biosourcés dans les locaux de l'association FIBOIS



La Maison de l'Habitat a fêté ses 20 ans. Figurant parmi les premiers de France, cet espace d'information et d'accompagnement au logement social propose un service gratuit d'enregistrement des demandes de logement social sur les 22 communes de la métropole.

En bref

Les deux prix de l'innovation technique 2024 ont été attribués à France Loire pour le programme Les promenades d'Eole, à Saran, et à Valloire Habitat pour la réhabilitation de la résidence Jean Zay à Saint-Jean de Braye.



ACCOMPAGNER LES COPROPRIÉTÉS PRIVÉES

Orléans Métropole a poursuivi en 2024 son accompagnement de la requalification de copropriétés en difficultés : La Prairie à Saint-Jean-de-la-Ruelle (300 logements), depuis 2013 ; la Dalle à Orléans - La Source (545 logements), depuis 2020 ; quartier Carmes-Madeleine.



8

aides Ma prime rénov' copro (434 logements)

19

aides à l'audit (686 logements) apportées pour contribuer à la rénovation de copropriétés sur la métropole.

12

aides attribuées dans le quartier Carmes-Madeleine (diagnostic technique global, remise en état de parties communes), contribuant à la rénovation de 205 logements pour un total d'aide métropolitaine de 100 000 €.

1 022

aides du Fonds unifié logement (FUL), destiné à accompagner les ménages en difficulté pour le paiement de leur loyer, accordées, pour 240 595 € d'aides attribuées. + 20% de ménages aidés en un an ; une augmentation de 39% des aides à l'énergie



6 AGRICULTURE

C'est en encourageant les initiatives, en préservant l'espace foncier et en facilitant les circuits courts qu'Orléans Métropole veille à pérenniser une activité agricole et soutenable sur son territoire.

UNE NOUVELLE CHARTE AGRICOLE 2024-2028



La 3^e Charte agricole métropolitaine a été signée en 2024. Co-construite avec les acteurs du territoire, elle prévoit un nouveau programme d'actions qui intègre plus fortement les enjeux de transition alimentaire, énergétique et agro-environnementale. Elle est structurée autour de 4 axes et 29 objectifs :

► Pérenniser l'activité agricole et développer son attractivité, en préservant le foncier agricole, en développant les actifs agricoles et en encourageant la modernisation des exploitations

► Favoriser une alimentation responsable, durable et locale à travers un projet alimentaire territorial, en accompagnant le développement des filières locales, la vente directe aux consommateurs et l'approvisionnement des professionnels

► Développer une agriculture résiliente et les liens entre mondes urbain et agricole, en préservant la ressource en eau, en améliorant la fertilité des sols, en développant une production agrivoltaïque raisonnée et en renforçant la place du végétal utile en milieu urbain



► Fédérer autour des enjeux agricoles et alimentaires en communiquant auprès du grand public et en favorisant les mises en relation entre professionnels.

TRANSITIONS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

En 2024, différentes études ont été lancées pour construire le projet multi-partenarial associé à la ferme des Cassines, située à Saint-Jean-le-Blanc et destinée à devenir un lieu démonstrateur des transitions agricoles et alimentaires.



VERS UNE AGRICULTURE AGROÉCOLOGIQUE ET RÉSILIENTE

Retenu dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt de la Banque des territoires, le projet ATOU (vers une Agriculture du Territoire Orléanais en synergie avec son environnement Urbain) est mis en œuvre avec la Chambre d'agriculture du Loiret. Il vise notamment une meilleure appréhension des pratiques agricoles vertueuses en matière de gestion de la ressource en eau et du sol.

7 INNOVATION & EXCELLENCE SCIENTIFIQUE

Proposer un environnement propice à l'innovation, notamment en faveur de la transition écologique est une condition essentielle au dynamisme économique d'un territoire.



ACCOMPAGNER LES GREENTECH

En 2024, Orléans Métropole et ÉCOLAB (laboratoire d'innovation au service de la transition écologique, des Ministères chargés de l'aménagement du territoire et de la transition écologique) ont signé la charte Living-LAB Greentech. Ce partenariat a permis de labelliser l'AGREEN LAB'O Village by CA, qui est devenu le 2^e Living-LAB Greentech en France et membre du Réseau national des incubateurs Greentech (RNIG).

Ce nouvel espace d'innovation et d'expérimentation est dédié aux entreprises, startups et porteurs de projets engagés dans la transition écologique et énergétique. Il vise à favoriser la collaboration entre les acteurs de l'écosystème local, en mettant à leur disposition des ressources et des outils pour accélérer le développement de solutions innovantes et durables.

Par ailleurs, Orléans Métropole a participé au Meetup Greentech 2024 où elle a présenté sa stratégie de commande publique innovante et durable et son offre d'accompagnement des startups Greentech.

De plus, lors du Vivattech 2024, la collectivité a rencontré le Centre d'excellence en efficacité énergétique, centre québécois membre du RNIG. Les deux structures ont engagé une coopération aboutissant au dépôt en décembre d'une réponse commune au 13^e appel à projet du Fonds franco-québécois de coopération décentralisée.

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 045-214503088-20260130-05_26-DE



923 431
euros engagés
par Orléans Métropole
pour soutenir des projets
de recherche innovants :

« 3 Pinex » (INRAE)
pour améliorer la résilience
des espèces

« ESENCIA » (INRAE)
pour observer la réponse des forêts
au changement climatique

« ACOUSTISOL 2 » (INRAE)
pour la métrologie du sol

« Pile à combustible » hydrogène
(Université d'Orléans)

« Exterra » (CNRS)
pour la production d'un
hydrogène vert

« MIMA'ROC » (BRGM)
concernant la géothermie,
le stockage souterrain

« ZIBA » (CNRS)
concernant le développement
d'une batterie au zinc

« CHOISIR » (Université d'Orléans)
pour la réalisation d'un observatoire
en temps réel et prédictif des îlots
de chaleur

« PLAT'INN » (BRGM)
plateforme de recyclage des matières
premières

« Plateforme RMN » (CNRS)
récupération complète de l'hélium gazeux

« ATOU »
(cf page précédente)



PROXIMITÉ

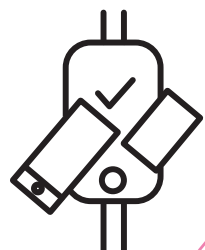


Veiller à la qualité du cadre de vie, c'est d'abord s'attacher à assurer les services de proximité nécessaires aux habitants dans leur quotidien. Mobilité, gestion des collectes et réduction des déchets ou entretien de l'espace public sont autant de domaines dans lesquels Orléans Métropole agit chaque jour.

1 DÉPLACEMENTS

Tous les jours, Orléans Métropole s'attache à faciliter les déplacements sur son territoire, à moderniser son réseau de transports en commun, à encourager les mobilités actives, à pied ou à vélo, à proposer une offre de stationnement équilibrée.

TAO MODERNISE SA BILLETTIQUE



2024 a connu des profondes évolutions destinées à moderniser la billettique dans les transports en commun, dans l'objectif de faciliter la mobilité des 140 000 voyages quotidiens du réseau TAO Orléans Métropole et d'encourager l'usage des transports collectifs. En effet, l'achat direct par carte bancaire permet de gagner du temps et diminue les fraudes. La première étape du projet a été franchie en mars avec le déploiement de l'Open payment, permettant le paiement des titres de transport par carte bancaire directement dans les bus et tramways : les utilisateurs quotidiens du réseau et les voyageurs occasionnels peuvent désormais acheter leur billet directement par CB, smartphone ou montre connectée. Le projet a nécessité de changer les distributeurs automatiques de titres et des valideurs à l'intérieur de la totalité du matériel roulant.

Une seconde étape a été mise en œuvre en juillet avec la fin des tickets jetables : les tickets magnétiques à usage unique, très polluants, ont ainsi été remplacés par des tickets sans contact, rechargeables et réutilisables 1000 fois.



34,6
millions de voyages sur l'ensemble du réseau TAO



19,1
millions de voyages en tram (ligne A et B)

14,8
millions de voyages en bus



Près de
367 000
voyages avec le transport à la demande RésaTAO

35 000
voyages avec AccessTAO (service à destination des personnes en situation de handicap)



TAD : VERS UNE APPLICATION MOBILE UNIQUE

Depuis avril 2024, l'application de transport à la demande (TAD) RésaTAO est intégrée à l'application TAO, afin de gérer plus facilement la recherche d'itinéraires, le suivi en temps réel des réservations de TAD ou l'annulation d'une réservation. Une évolution qui s'inscrit dans une démarche globale de simplification du parcours des usagers.



+ 24% de bus électriques en 2024 : le parc de bus TAO poursuit son évolution vers un mix énergétique, avec des bus 100% électriques, hybrides ou fonctionnant au biocarburant hVO. La démarche contribue à une baisse importante des émissions de CO₂ (-80% depuis 2019).



UN NOUVEAU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le nouveau contrat de délégation de service public a été adopté le 17 octobre 2024 : l'exploitation des services de mobilité d'Orléans Métropole pour la période 2025-2030 a été confiée à la société Keolis Orléans Métropole Mobilités pour un montant de près de 349 M€ HT. Ce contrat couvre l'ensemble des modes de transport de la Métropole : tramway, bus, transport à la demande (TAD), ainsi que les parcs relais et les VéloPark, bus scolaire, vélos en location longue et courte durées, ou encore navette fluviale BatOLoire. Pour les six prochaines années, Orléans Métropole a pour ambition de proposer une offre de transport 24h/24 et 7j/7, afin de permettre à tous les habitants du territoire métropolitain d'accéder à un service TAO à moins de 500 mètres de chez eux. Le nouveau contrat prévoit également le lancement du service RésaNuit, pour des déplacements nocturnes pratiques et sécurisés, ainsi que la fusion des applications TAO pour simplifier leur utilisation. L'objectif est d'atteindre une croissance de + 20% de fréquentation par rapport à 2024, avec 44 millions de voyages d'ici 2030.

De plus, le service Vélo+ sera remplacé par un nouveau service de location de vélos électriques de courte durée : Flex0.





« Mobilité : les Métropolitains sur la bonne voie » : c'est en fin d'année qu'une grande campagne de communication a été menée pour mettre en avant l'évolution des mentalités sur les déplacements et remercier les habitants pour les efforts réalisés dans l'utilisation des transports en commun et des mobilités douces.



Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 045-214503088-20260130-05_26-DE



Du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2024, plus de 1700 voyages en BatOLoire ont été enregistrés, entre le Cabinet Vert et le Parc de Loire. Un service de navette fluviale estivale plébiscité par le public, curieux de découvrir autrement les paysages ligériens et les espaces naturels du territoire.

ENCOURAGER LES DÉPLACEMENTS À VÉLO

Orléans Métropole a poursuivi en 2024 son action en faveur de l'usage du vélo, avec des temps de sensibilisation du public pour l'inciter à utiliser des modes alternatifs à la voiture: Journée vélo des CM2, Journée vélo place du Martroi, Défis mai, Vélotour, Soutien du Savoir rouler à vélo, stands Vélo...

Le 25 mai 2024 s'est tenue la 3^e édition de la « Journée Vélo », mettant à la disposition des stands d'entretien et de réparation de vélos. Des challenges vélos y ont été organisés. À cette occasion, TAO Orléans Métropole a communiqué sur les différents services de mobilité douce comme VéloLoc, Vélocargo, VéloPark... Une journée vélo, spécifiquement dédiée aux scolaires, proposant des stands pédagogiques sur la pratique du vélo, le secourisme, la sécurité routière, la santé ou l'environnement, a sensibilisé près de 1000 élèves de la métropole orléanaise et leurs 150 accompagnateurs.

Enfin, Orléans Métropole a mis en place avec les communes et leurs services de police municipale, ainsi que l'association 1-Terre-Actions, des opérations de sensibilisation à la visibilité. Ces interventions permettent de rappeler les règles de sécurité. Un « kit lumière » ou un harnais réfléchissant sont, à ces occasions, remis aux habitants.



1,2
million de passages à vélo
ont été comptabilisés sur
le pont George V à Orléans
(+ 7% par rapport à 2023)



UNE POLITIQUE INCITATIVE EN MATIÈRE DE STATIONNEMENT

L'évolution de la politique tarifaire de stationnement sur l'espace public a été mise en œuvre en début d'année 2024. Elle incite les usagers à utiliser le stationnement sur voirie pour les courtes durées et les parkings en ouvrage pour le stationnement de longue durée.

Elle prévoit notamment l'évolution du forfait post stationnement, ainsi que la suppression des 30 premières minutes de gratuité dans les parkings en ouvrage et la mise en place d'une dégressivité des tarifs en fonction de la durée. En contrepartie, la gratuité pendant les 15 premières minutes sur la voirie dans les zones commerçantes a vocation à inciter à la rotation des véhicules.

En parallèle, le parc d'horodateurs a été modernisé, avec 171 appareils plus ergonomiques et intuitifs. De plus, un nouvel opérateur du paiement dématérialisé EasyPark est venu compléter l'offre en plus de PayByPhone.

Enfin, l'année 2024 a vu la rénovation complète du parking Cathédrale, avec des réparations structurelles, le changement de l'éclairage passé en LED, le traitement d'équipements obsolètes et la remise en peinture du parking.



2 RÉDUCTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS

Chargée de la collecte, de la valorisation et de la réduction des déchets sur tout le territoire, Orléans Métropole multiplie les actions afin de sensibiliser la population à faire évoluer ses comportements et à consommer autrement. En effet, avec un objectif de -20% de déchets ménagers et assimilés d'ici à 2027, la réduction des déchets est une priorité pour la Métropole.



MIEUX GÉRER LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Dans l'objectif d'une généralisation du tri à la source des biodéchets, les expérimentations mises en œuvre en 2023 se sont poursuivies en 2024 : elles concourent au déploiement de solutions pour l'ensemble des usagers.

La collecte des déchets alimentaires sur les points d'apport volontaire concernait, à l'origine, les habitants volontaires des quartiers Saint-Aignan et Saint-Euverte d'Orléans, à qui il a été distribué un kit de tri comprenant un bioseau et 10 sacs kraft. Ce kit leur permettait de trier et de déposer leurs déchets alimentaires dans 10 abribacs installés sur l'espace public.

En octobre 2024, 33 abribacs supplémentaires ont été installés dans les autres zones d'habitation de l'hyper-centre orléanais. La distribution des kits a été effectuée lors d'une réunion de quartier, lors de permanences sur les marchés alimentaires et en pied d'immeuble. 1 579 foyers sont dotés d'un kit de tri des biodéchets et 51,162 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées à vélocargo.

À Saint-Jean de Braye, la collecte des huit points d'apport volontaire installés en pied d'immeubles a permis de collecter 7,111 tonnes en 2024. Ces déchets alimentaires ont été valorisés par compostage à Saint-Péravy-la-Colombe (45).

Enfin, l'opération « J'adopte un composteur », qui met à disposition gratuitement des composteurs individuels a été poursuivie en 2024. 5250 composteurs ont été distribués, permettant d'atteindre 46% de foyers en habitat individuel fin 2024, avec plus de 29 000 foyers équipés. Le déploiement des composteurs partagés de quartier et de pied d'immeubles concourt également à la généralisation du tri à la source des déchets alimentaires.



En bref

Orléans Métropole et CITEO ont signé une convention pour mieux lutter contre les déchets abandonnés à proximité des points d'apport volontaire, avec plusieurs actions : nettoyages des sites ; sensibilisation (panneaux scènes de crime, sensibilisation des scolaires, adaptation des équipements, mise en place d'habillage sur les colonnes enterrées) ; recensement des sites où se concentrent les déchets abandonnés...



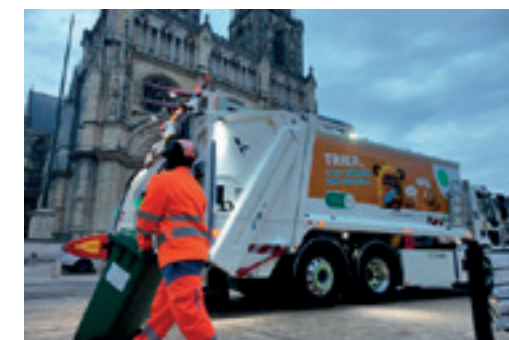
Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 045-214503088-20260130-05_26-DE

S2LO

Pour tenir compte du développement du compostage (à domicile, collectif et de quartier) qui permet de réduire significativement le volume des déchets ménagers, un nouveau rythme de collecte de ces déchets a été mis en place en octobre à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et dans une partie du quartier Saint-Marceau à Orléans. Ainsi, les déchets ménagers (poubelle verte) habituellement collectés chaque semaine le sont toutes les 2 semaines.

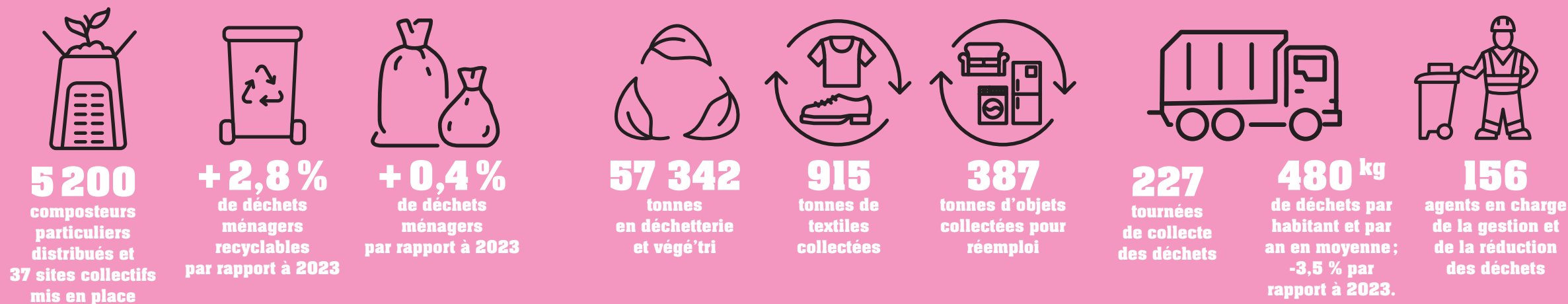


Désormais, la collecte des objets volumineux à domicile est gratuite. Celle-ci, sur rendez-vous, est assurée par l'association Le Tremplin, acteur du réemploi et contribue au développement du recyclage et à la réduction des déchets.



Comme prévu dans le contrat de collecte signé en 2023 avec l'entreprise SUEZ, 14 camions de collecte 100 % électriques ont été déployés pour assurer la collecte des déchets auprès des habitants.

les déchets en chiffres





En bref

Le Comptoir du réemploi et du recyclage a accueilli plus de 19 000 acheteurs et vendu 68 300 objets de seconde main. La structure, animée par un groupement de structures du réemploi et coordonné par la Ressource AAA a également organisé 128 ateliers de réparation, d'upcycling ou de sensibilisation auxquels ont participé 1 200 habitants.



ACTEURS D'UNE MÉTROPOLE ZÉRO-GASPI

Afin de démultiplier les actions en faveur de la réduction des déchets, Orléans Métropole a souhaité soutenir des initiatives favorables à la lutte contre les gaspillages et au développement d'une économie circulaire. Ce dispositif d'aide financière (investissement et fonctionnement) s'adresse aux associations et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) du territoire. En mars 2024, les élus de la Métropole ont sélectionné les 10 premiers projets à bénéficier du soutien de la collectivité pendant un à trois ans, selon l'ambition des projets.

4 projets soutenus pour un an :

- L'ECOLivetaïne : achat d'un broyeur de branches mis à disposition des adhérents de l'association
- Esope Orléans : achat de sacs durables pour les étudiants bénéficiaires de l'épicerie
- La Labomedia : animation de 10 séances Repair café numérique
- Les petits débrouillards CVL : parcours d'animations dans 3 quartiers de la métropole sur le thème « Mon Quartier Zéro Déchet »

4 projets soutenus pour 2 ans :

- Lieu Multiple/Ressource AAA/ Atelier TAC : recherche & développement coopératif autour du procédé « Precious Plastic »

► Atelier TAC : ateliers réemploi à partir de chutes de matériaux

► Rempil'it (Neoscem, MbPack) : réemploi des emballages alimentaires sur les événements

► Marion Nature : animation d'ateliers de cuisine zéro-gaspillage

2 projets soutenus pour 3 ans :

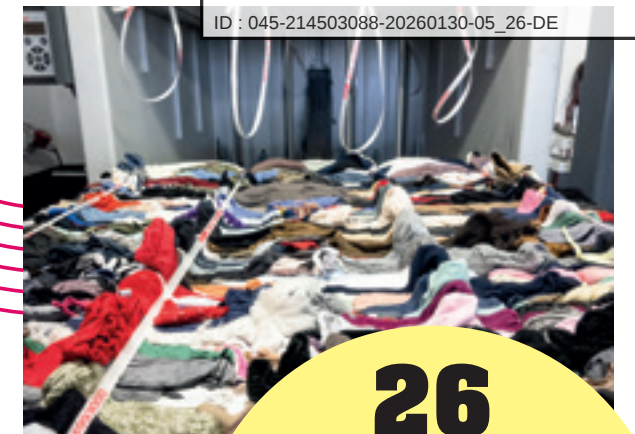
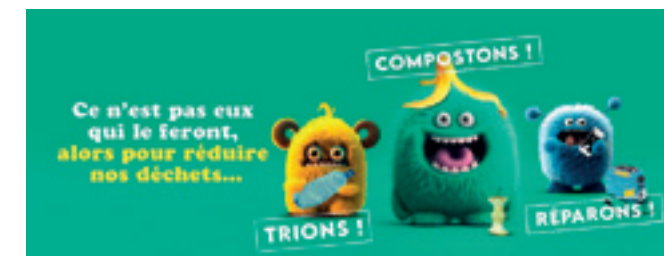
- Consigne & moi : développement des points de collecte de réemploi des emballages en verre
- Les Cycloposteurs : réalisation de diagnostics du gaspillage alimentaire pour les cantines scolaires

Le dispositif a été relancé fin 2024 pour sélectionner de nouveaux projets en 2025.

183 000 €
de budget pour soutenir
10 projets zéro-gaspi

TOUS SAVOIR SUR LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

C'est pour rappeler que ¾ des déchets produits sont aujourd'hui compostables, recyclables ou évitables, qu'une campagne d'information (associée à la distribution d'un guide à l'ensemble des habitants de la métropole) a été lancée début 2024. Elle rappelle les gestes simples à adopter, associés aux trois leviers de la réduction des déchets : composter, bien trier et mieux consommer.



26
collectivités et administrations
et leurs 13 000 agents ont récolté
près de 12,5 tonnes de textiles,
dans le cadre de l'opération
« défi textile spécial collectivités
et administrations ».



DES ENTREPRISES LABELLISÉES

26 commerçants et artisans des métiers de bouche, de la coiffure et des fleuristes ainsi que des entreprises volontaires ont été labellisés en octobre pour leur action en faveur de la réduction des déchets dans le cadre de l'opération « Eco-défis », organisée par Orléans Métropole avec la Chambre des métiers et de l'artisanat Centre-Val de Loire.



En bref

Orléans Métropole a participé à la Semaine européenne de la réduction des déchets, qui s'est tenue du 16 au 24 novembre 2024, en proposant de nombreuses actions organisées avec ses partenaires et les communes sur le thème « Manger mieux, gaspiller moins » : expositions, ateliers ludiques et pédagogiques, fresque des déchets...

Pour la 3^e édition du dispositif Génération Zéro Gaspi, 85 établissements scolaires du primaire et du secondaire ont été sollicités pour s'inscrire dans une démarche éco-responsable. 12 établissements ont été retenus (6 classes de primaire, 4 groupes d'éco-délégués de collège et 2 groupes d'éco-délégués de lycée) pour bénéficier d'un programme de 4 activités : visites de l'UTOM et du Comptoir du réemploi et du recyclage ; animation gaspillage alimentaire/compostage ; défi à organiser au sein de leur établissement (collecte, exposition...).

3 SOLIDARITÉ

Accompagner les habitants du territoire qui sont en situation précaire, et notamment les plus jeunes ou encore mettre à disposition des gens du voyage des conditions d'accueil décentes sont autant d'actions au service d'un territoire solidaire.

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES TERRITOIRES



Approuvé en mai 2024, le nouveau Contrat de Ville « Engagements quartiers 2030 » définit de nouvelles orientations et les modalités de mise en œuvre de la politique de la ville, plus particulièrement sur les 10 quartiers prioritaires de la métropole où la pauvreté est la plus importante. Signé pour une durée de 6 ans (2024/2030), ce nouveau document repose sur 6 axes –émancipation, santé-handicap-vieillesse, emploi, transition, tranquillité et un axe de transversalité– et détermine les engagements de chacun, afin d'améliorer la qualité de vie des habitants les plus vulnérables en agissant contre les inégalités.

Son élaboration, coordonnée par Orléans Métropole, a mobilisé les services de l'État et les quatre communes concernées : Orléans, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Fleury-les-Aubrais et Saint-Jean de Braye. Elle s'est également appuyée sur une large consultation des habitants,

des temps de rencontre partenariaux et un séminaire avec l'ensemble des acteurs locaux de la politique de la ville.

Les 10 quartiers prioritaires du territoire sont : La Source, l'Argonne, les Blossières et Dauphine à Orléans, le Clos de la Grande Salle, Lignerolles-Hartière, Andriillons-Ormes du mail à Fleury-les-Aubrais, les Chaises, les 3 Fontaines à Saint-Jean-de-la-Ruelle et le Pont-Bordeau à Saint-Jean de Braye. Ils représentent plus de 31 127 habitants, soit 11 % de la population métropolitaine, avec un taux de pauvreté de 45%, contre 15% à l'échelle métropolitaine.



En bref

Afin de lutter contre la précarité des jeunes sur le territoire métropolitain, Orléans Métropole a mis en place un fonds d'aide aux jeunes, qui lui permet de soutenir financièrement les jeunes avec peu ou sans ressources dans le cadre d'une démarche d'accompagnement, associant l'ensemble des acteurs compétents et visant leur insertion sociale et/ou professionnelle. Deux types d'aides existent, des aides individuelles mais aussi des actions collectives.

Dans le cadre de la rénovation de l'aire d'accueil des gens du voyage située à Chécy, une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre a été lancée et plusieurs estimations ont été réalisées, prenant en compte la recomposition des espaces de vie et l'inclusion de paramètres environnementaux et paysagers. L'objectif est d'améliorer la vie sur ces équipements et de réduire les impacts climatiques et les coûts directs et indirects de fonctionnement.

Taux moyen de fréquentation des 4 aires réunies :

64,11%



4 ESPACE PUBLIC & PÔLES TERRITORIAUX

Chaque année, les équipes techniques d'Orléans Métropole interviennent pour améliorer, réhabiliter ou entretenir l'espace public : voiries, éclairage, ouvrages, espaces verts... Avec l'objectif d'un meilleur cadre de vie et d'un impact moindre sur l'environnement.

UNE PRÉSENCE VÉGÉTALE PLUS FORTE EN VILLE



Elément déterminant dans l'adaptation de la ville au réchauffement climatique, la végétalisation des espaces publics contribue aussi à améliorer le cadre de vie du quotidien. Dans la perspective d'une ville plus « verte », Orléans Métropole s'attache à développer la place du végétal, à la fois dans les nouveaux projets urbains, mais aussi pour chaque projet de réhabilitation de voirie.

Parmi les actions réalisées en 2024 figurent l'amélioration paysagère sur l'Avenue des Droits de l'homme à Orléans, avec la plantation ou le remplacement de 60 arbres, de 2500 arbustes et de 4500 plantes vivaces, sélectionnés pour résister aux changements climatiques et attractifs pour la biodiversité. Il en est de même dans le quartier des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle, ainsi que dans le Grand Cimetière d'Orléans où la végétalisation a été poursuivie. En parallèle, le programme de 100 micro-végétalisations à Orléans vise à désimperméabiliser puis verdifier tous les espaces urbains le permettant, par exemple, la place du 6 juin 1944.

Enfin, des actions de formation et de sensibilisation sont proposées aux agents et aux élus comme l'atelier technique « conception écologique d'un espace public paysager », organisé le 15 octobre 2024 par Orléans Métropole en partenariat avec Plante & Cité.



Environ

11 000 points d'éclairage ont été équipés de LED, soit environ 50% de l'éclairage public plus sobre



CURE DE JOUVENCE, RUE CHARLES-BEAUHAIRE

C'est à la fin de l'année 2024 que se sont terminés les travaux de requalification de la rue Charles-Beauhaire à Saint-Jean-de-la-Ruelle. Un chantier d'importance qui a permis l'aménagement d'une piste cyclable sécurisée, l'installation de nouveaux mobiliers urbains, ainsi que la végétalisation et la requalification des espaces publics. Avec, à la clé, une circulation apaisée pour cet axe structurant de la métropole (plus de 10 000 véhicules par jour) et un centre-ville plus attractif.



LE ROND-POINT CANDOLLE CHANGE D'ALLURE

Afin de sécuriser la circulation des cyclistes et des piétons, le rond-point Candolle, situé à Orléans, a été transformé, étiré de part et d'autre du pont. Il a aussi intégré une piste cyclable bidirectionnelle, sur le modèle des giratoires à la hollandaise, permettant de garantir la sécurité des cyclistes et de libérer par la même occasion l'usage des trottoirs pour les piétons.



LES PÔLES TERRITORIAUX

Créés en 2018, les 6 pôles territoriaux interviennent au quotidien et garantissent aux habitants une réactivité, une qualité de service ainsi qu'une proximité pour la conception et l'entretien de l'espace public (voirie, propreté, espaces verts métropolitains...), et des réseaux d'eau potable. Pour ces deux missions, une équipe d'astreinte intervient à tout moment en cas d'urgence. Les pôles assurent également une mission dans les domaines de la défense incendie et de l'entretien en régie de certaines zones d'activité. Ils sont les interlocuteurs de proximité privilégiés des communes et jouent le rôle d'interface avec les autres directions de la Métropole. Ils garantissent aussi la cohérence territoriale de l'action publique. Composés des personnels métropolitains ou mis à disposition par les communes, ces pôles assurent un service de proximité, adapté à leur territoire et en étroite relation avec les communes.

PÔLE SUD-OUEST Une nouvelle voie structurante à Olivet

Situé à l'ouest d'Olivet, le quartier de la Vanoise est composé d'espaces pavillonnaires et d'anciens vergers et friches agricoles. La création d'une voie structurante de 500 m va de pair avec la vocation résidentielle de ce quartier et l'accueil d'équipements publics et collectifs. Le projet a permis la desserte des rues du Général-de-Gaulle au nord et de la Vallée au sud, la réalisation d'un parking, d'un accotement piétonnier, l'extension du réseau d'assainissement et l'infiltration totale des eaux de pluie via des noues. Les travaux ont été terminés en août 2024.



PÔLE NORD-EST Des espaces verts entretenus différemment

Face au déclin de la biodiversité constaté dans ses parcs, la commune de Chécy s'est engagée dans la mise en œuvre de la gestion différenciée de ses espaces verts permettant d'adapter l'entretien des lieux en fonction de leurs caractéristiques, leurs usages et de leur localisation. Par exemple, à la base de loisirs, les zones de forte fréquentation sont tondues à une hauteur minimale de 7 cm pour renforcer la résistance du gazon, et le reste des surfaces bénéficie d'un fauchage tardif ou occasionnel. Cette démarche est complétée par l'arrêt des travaux de finition au pied des arbres pour éviter de les blesser et permettre à la flore spontanée d'agir comme un paillage naturel. Enfin, une sensibilisation incite les habitants à lire le paysage différemment : une herbe plus haute ou considérée comme « mauvaise herbe » n'est pas une négligence de la part des agents, mais une action délibérée en faveur du vivant : « Ici, la nature est protégée et travaille pour nous ! ».



PÔLE SUD-EST Réduire les risques de débordement

En juillet 2024 ont démarré les travaux de requalification de la rue des Varennes, à Saint-Jean-le-Blanc. Le projet porte sur un linéaire d'environ 900 m compris entre la rue du Ballon et la rue de la Cossonnière. Il répond notamment à une nécessité de réduire l'impact des eaux pluviales, pour minimiser les risques d'inondation compte tenu des insuffisances capacitaires des réseaux d'assainissement collectifs des eaux usées, qui se manifestent par des débordements dans l'artère principale rue de la Cossonnière. Le projet, soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, a permis de déconnecter les eaux pluviales du réseau existant et d'intégrer une chaussée réservoir permettant l'infiltration progressive des eaux dans le sous-sol.



PÔLES NORD ET NORD-OUEST Assurer une liaison cyclable sécurisée

Une liaison cyclable a été aménagée entre les communes d'Ingré et de Saran. Destinée principalement aux lycéens, mais aussi à tout cycliste qui souhaite relier les deux communes. Le projet a été élaboré avec la participation des membres du collectif Vélorution et de l'association Dammo (Droit accessibilité mobilité métropole Orléans) pour établir le circuit à parcourir. Un circuit qui a également été testé avec les élèves du collège Montjoie, dans le cadre des actions de prévention routière. L'objectif de cet aménagement était d'aboutir à un itinéraire bien identifié et sécurisé entre Saran-centre et Ingré-centre, avec un fléchage, un marquage et l'adaptation de plusieurs intersections afin de pacifier et ralentir la circulation automobile.

PÔLE ORLÉANS Les abords de la cathédrale embellis

D'importants travaux ont été nécessaires pour requalifier les abords de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans. De nombreux espaces ont été repensés et apaisés : le Jardin de l'Évêché, classé au titre des Monuments historiques, restauré ; une nouvelle terrasse pour le Café des beaux-arts ; la rue Robert-de-Courtenay piétonnisée et agrémentée de l'ombre d'un sophora du Japon et d'un savonnier ; une nouvelle vie pour le square du Cardinal-Touchet dont les 8 chênes, en mauvais état sanitaire ont été remplacés et une aire de jeux pour enfants aménagée, de même que l'abord du parking souterrain, rue Saint-Pierre-Lentin où les quelques places de stationnement ont été remplacées par une pergola, ainsi qu'un solarium et des plantations. Globalement, la surface végétalisée a été significativement augmentée, pour créer des îlots de fraîcheur (+ 1300 m²), et 41 arbres et cépées ont été plantés.

Le projet, d'un coût global de 3,1 millions d'euros, a également prévu de mettre en œuvre une gestion intégrée des eaux pluviales sur environ 4 400 m² de surface, pour ne plus rejeter l'eau de pluie dans le réseau d'assainissement, mais favoriser son infiltration dans le sol.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE



Prévoir les aménagements urbains de demain en améliorant la qualité de vie dès aujourd'hui, s'attacher à développer une vie économique et étudiante riche et dynamique, agir pour l'emploi et veiller aux conditions d'accueil des étudiants comme des touristes sont autant d'axes de travail en faveur d'un territoire attractif.



1 GRANDS PROJETS URBAINS

Préparer l'avenir commence dès aujourd'hui, en rénovant l'habitat existant mais aussi en imaginant des projets urbains vertueux : tel est le programme de la collectivité pour un cadre de vie toujours plus attractif.

NOUVELLE DYNAMIQUE POUR L'ÉCO-QUARTIER DES GROUES

2024 a connu une avancée notable avec la désignation par Orléans Métropole de la SEMDO comme aménageur de l'éco-quartier des Groues, zone d'aménagement concerté (ZAC). Cette décision impulse une nouvelle dynamique pour ce site de 59 hectares situé sur les communes d'Orléans et de Saint-Jean-de-la-Ruelle, qui accueillera à terme plus de 1 000 logements, 16 000 m² d'activités économiques, un grand parc de 15,5 ha avec une partie centrale naturelle. L'objectif est d'aboutir à un quartier écologiquement vertueux, où l'habitat et les activités économiques vivent au cœur d'un site végétalisé : un projet qui s'inscrit dans la feuille de route de la transition écologique d'Orléans Métropole. Depuis 2019, cette ancienne friche militaire a fait l'objet d'un préverdissement avec la

création de plusieurs cheminements pour la traverser et la plantation d'arbres issus de la pépinière provisoire des Groues. La première action de la SEMDO en 2024 a été de poursuivre et de renforcer ce préverdissement. En parallèle, l'opération a fait l'objet de plusieurs réunions publiques et ateliers thématiques avec les habitants, pour les informer et les faire participer au projet. Enfin, l'association des Cycloposteurs, installée dans le « jardin des Groues », transforme en compost les déchets organiques récupérés à vélo auprès des commerçants du centre-ville d'Orléans. En développant des partenariats avec les établissements scolaires et en organisant des ateliers de sensibilisation au compost, l'association contribue à créer une dynamique en matière de transition écologique.



SCOT ET PLUM : LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Afin d'anticiper les grands enjeux de la préservation du foncier et des transitions, Orléans Métropole a engagé en 2024 des réflexions majeures sur la définition d'une stratégie foncière économique et le bilan du Schéma de Cohérence Territoriale afin d'évaluer l'efficacité des actions engagées. Par ailleurs, une modification du Plan local d'urbanisme métropolitain a débuté afin d'améliorer la traduction réglementaire concernant l'étude sur le ruissellement.

RÉNOVATION URBAINE : DES FUTURS ESPACES VERTS À LA SOURCE

Les travaux concernant la restructuration de la Dalle à La Source (Orléans) se sont poursuivis en 2024, en particulier sur l'espace libéré par la T17 qui permettra d'offrir aux habitants un nouveau lieu généreusement arboré. De plus, des temps de concertation ont été organisés à propos du projet de jardin public sur la partie nord de « l'îlot 12 ».



RÉNOVATION URBAINE : UNE PASSERELLE AUX CHAISES

Dans le quartier des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle, 2024 a vu la pose de la passerelle, au-dessus de la tangentielle, permettant de relier la ZAC Alleville au quartier des Chaises pour une liaison de mobilité douce. De plus, les travaux de restructuration du centre commercial ont démarré avec la création de l'extension au sud du bâtiment.



RÉNOVATION URBAINE : UN NOUVEL ESPACE À L'ARGONNE

Au cœur du quartier de l'Argonne à Orléans, l'aménagement de l'ensemble immobilier à vocation économique « César Franck », porté par Orléans Métropole et la SEMDO, s'est poursuivi tout au long de l'année dans l'objectif d'une ouverture des locaux commerciaux, des bureaux et du tiers-lieu au premier trimestre 2026. Conçu dans une démarche de développement durable, accompagné d'espaces publics renouvelés de manière qualitative, cet ensemble immobilier va permettre de consolider l'offre locale d'activités économiques.



Envoyé en préfecture le 06/02/2026
 Reçu en préfecture le 06/02/2026
 Publié le 06/02/2026
 ID : 045-214503088-20260130-05_26-DE

400 ha
 d'aménagement
 et de rénovation urbaine,
 reconnu d'intérêt métropolitain

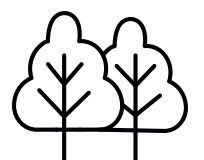


En bref

Orléans Métropole a mené en 2024 des études dans le cadre de l'avant-projet de transformation de Place d'Arc et du boulevard Jean-Jaurès à Orléans, afin de les requalifier dans l'esprit de leur configuration historique, pour créer une véritable coulée verte et faire la part belle aux transports collectifs et aux modes actifs, tout en dynamisant le centre commercial Place d'Arc. L'année a également été consacrée à la préparation du permis d'aménager et du dossier d'évaluation environnementale soumis à enquête publique en 2025.



Le projet de requalification de la Place Paul Bert, porté par Orléans Métropole, la Ville d'Orléans et la Ville de Saint-Jean-de-la-Ruelle a été poursuivi en 2024 avec le lancement de l'appel d'offres travaux et la finalisation des études de conception et travaux préparatoires sur la rue Mistigri. Ce projet a pour objectif d'offrir une entrée ouest du territoire plus apaisée, plus sécurisée et végétalisée.



INTERIVES POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT



L'année 2024 a vu notamment la livraison des premiers logements dans le quartier Interives. L'immeuble accueille 164 logements, 900 m² de commerces restant à commercialiser et 900 m² de bureaux. Ces derniers comprennent un pôle de santé (3 sages-femmes et un ostéopathe) qui a ouvert ses portes en septembre 2024. En parallèle, les travaux réalisés dans un des deux anciens bâtiments administratifs ont permis de livrer un cabinet médical qui pourra accueillir 3 médecins. Le parking public Danton a été remis à la collectivité et a ouvert au public en février 2024. Enfin, l'installation d'un service public de vélos en libre accès a complété l'offre de mobilité.

Le travail d'aménagement du quartier a permis d'aboutir à la signature de promesses de vente pour la construction d'un hôtel 3* d'environ 110 chambres et pour le développement d'un campus d'enseignement supérieur. Celui-ci comprend la requalification du bâtiment industriel emblématique « les Sheds ». Le projet accueillera plusieurs écoles d'enseignement supérieur, une manufacture de proximité et un espace de tiers-lieu. L'ensemble s'appuiera sur un parti architectural fort d'une « forêt urbaine » au cœur du bâtiment.

Enfin, c'est au sein d'Interives que la Ville d'Orléans a choisi d'installer sa nouvelle Scène de musiques actuelles. Cette future SMAC, envisagée à l'horizon 2027, permettra de doter le territoire d'un équipement dimensionné pour des concerts et événements d'envergure nationale. Pour ce projet, un maître d'œuvre, l'agence d'architecture Encore Heureux, a été désigné pour la construction du bâtiment et le lancement des études de conception.

349
 places dans le parking
 public Danton



2 PROMOTION DU TERRITOIRE

Taxe de séjour :
1843 384 €
(+ 5,95 % par rapport à 2023)
dont 536 K€ versés
par les opérateurs numériques
(+ 8,22 % par rapport à 2023)

Renforcer l'attractivité du territoire repose à la fois sur le développement de sites d'intérêt naturel ou d'équipements permettant d'accueillir des événements à portée nationale ou internationale. C'est aussi mettre en valeur les richesses du territoire pour attirer les touristes et visiteurs et les accueillir pour qu'ils prennent le temps de les découvrir.

DÉVELOPPER UN « TOURISME DURABLE »

Porté par la Société publique locale (SPL) Orléans Val de Loire Tourisme, le rayonnement touristique du territoire s'appuie sur une Stratégie pour un tourisme durable : installer le développement touristique dans la durée, dans le respect de l'environnement.

Parmi les faits marquants de l'année, l'obtention de la certification ISO 20121 marque la reconnaissance internationale de l'engagement d'Orléans Val de Loire Tourisme pour un développement durable dans la gestion de ses événements et de ses activités touristiques. Ce référentiel qualité implique la mise en œuvre de processus métier, pilotage et support dans tous les services. Il est aussi un préalable à l'obtention du label Destination Innovante Durable et de la marque Destination d'excellence programmés pour 2025.

À noter également le renouvellement de la marque « Accueil Vélo » pour une durée de 3 ans, le développement d'une gamme de produits autour d'Hector le castor, la mascotte des enfants, le développement de visites pour promouvoir un tourisme durable (biodiversité, tourisme industriel et de savoir-faire). En matière de communication, le positionnement stratégique est axé sur le slowtourisme et le tourisme durable et le nombre de supports imprimés est limité et utilisé à 99%. Pour l'organisation des événements, l'optimisation est de mise : par exemple, les supports n'indiquent aucune année, ce qui permet leur réutilisation. De même, la politique d'achat repose sur un travail privilégié avec des partenaires labélisés. Enfin, Orléans Val de Loire Tourisme s'attache à fédérer et mobiliser les acteurs locaux autour d'actions de tourisme durable.



Apprécié pour ses circuits à travers les sites historiques et les rues pittoresques d'Orléans, le petit train touristique a changé de motorisation. Il fonctionne désormais au biodiesel, une énergie propre, renouvelable, fabriquée à partir de colza produit localement. Cette démarche contribue à réduire l'empreinte carbone avec une baisse de 60% des émissions de GES.

UNE GESTION PLUS AUTONOME DE L'OFFICE DE TOURISME

Depuis 2024, la gestion de l'Office de tourisme a évolué vers une Délégation de service public (DSP), confiée à Orléans Val de Loire Tourisme. Ce nouveau mode de gestion vise à garantir à la collectivité une stabilisation de sa contribution financière et assure à la structure une plus grande autonomie dans le développement de son activité. La présence des deux collectivités actionnaires (Orléans Métropole et Ville d'Orléans) au conseil d'administration d'Orléans Val de Loire Tourisme leur assure en outre un contrôle fort sur la structure. Dans la DSP, il est notamment prévu une action d'insertion professionnelle en faveur des personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi.



SUR LA ROUTE DU PATRIMOINE

16 nouveaux totems verticaux en lave émaillée ont été implantés aux abords des sites touristiques, historiques, urbains et paysagers du territoire métropolitain. Ils mettent en avant les atouts des communes d'Olivet, Boigny-sur-Bionne, Bou, Chanteau, Chécy, Combleux, Ingré, Mardié, Marigny-les-Usages, Ormes, Saint-Jean de Braye, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin, Saran, Semoy et Saint-Jean-de-la Ruelle. Ils favorisent l'accessibilité et la découverte des richesses patrimoniales et permettent aux touristes et riverains d'en apprendre plus sur des caractéristiques locales. Les anecdotes, explications ludiques et détails historiques sont également traduits en anglais.

SUR LE CHEMIN DE COMPOSTELLE



Une nouvelle signalétique matérialise désormais le chemin menant à Saint-Jacques-de-Compostelle. Financée et installée par Orléans Métropole en lien avec l'association Compostelle 45, elle remplace les autocollants posés sur le mobilier urbain. 17 panneaux, facilement lisibles pour les utilisateurs, ont été répartis le long des axes routiers sur les communes de Fleury-les-Aubrais, Orléans, Saint-Pryvé-Saint-Mesmin et Saint-Hilaire-Saint-Mesmin.

EN ROUTE AVEC HECTOR LE CASTOR

Né à l'été 2024, Hector le castor accompagne les enfants de 6 à 10 ans dans la découverte du territoire orléanais. À travers un jeu de piste en une dizaine d'étapes, les enfants parcourent les rues d'Orléans, guidés par ce personnage espiègle et sympathique dont ils pourront emporter un petit souvenir. Une activité extérieure, pédagogique et vivante pour s'adresser aux plus jeunes.



C'est une campagne de promotion touristique ambitieuse et impactante qui a été mise en place en 2024 pour renforcer l'attractivité touristique d'Orléans. Une campagne qui interpelle et met en avant les atouts touristiques du territoire et sa proximité avec Paris. Présentée au printemps à Paris, Londres, Bruxelles, Amsterdam et en Allemagne, elle a été complétée par des partenariats avec SNCF Connect et Atout France.



+161 000
visiteurs (154 000 en 2023) :
31 % d'étrangers, 69 % de Français
ont poussé les portes
de l'Office de tourisme





LE PARC DE LOIRE, UN ESPACE DE NATURE, DE LOISIRS ET DE BIODIVERSITÉ

Projet emblématique d'Orléans Métropole, le Parc de Loire est un élément fort du territoire. Vaste espace naturel urbain de 340 hectares entre Orléans et Saint-Denis-en-Val, il conjugue préservation de la biodiversité et offre d'activités de loisirs de qualité. Depuis 2020, le Parc de Loire fait l'objet de nombreux aménagements et animations sur la base de son Plan guide, qui prévoit une approche novatrice en matière d'aménagement et intègre les contraintes des zones inondables et des sites protégés.

Dans ce cadre, la Métropole assure le suivi constant de l'évolution du site notamment par l'actualisation d'inventaires faune et flore, ce qui permet de s'assurer de l'absence d'impact négatif des travaux. Les derniers résultats de cet inventaire ont permis la découverte de la présence sur le site d'une nouvelle espèce de couleuvre.

L'année 2024 a également été marquée par l'adoption par les élus du plan de gestion, document opérationnel fondamental pour assurer la préservation de la richesse biologique du Parc. Parmi les premières mesures concrètes, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Ailanthé glanduleux) a été mise en œuvre, en privilégiant des techniques douces et écologiques.

De plus, l'aménagement du belvédère des Capucins, avec la création de deux nouvelles placettes en pavés de réemploi et l'implantation d'une prairie d'espèces locales, participe concrètement à la création de nouveaux habitats au sein de la trame verte urbaine.

Enfin, au second semestre, un appel à projet a été lancé pour l'aménagement et l'exploitation d'un espace d'activités de loisirs de pleine nature, à l'est de la base de loisirs de l'île Charlemagne.



341
espèces végétales



73
espèces d'oiseaux nicheurs



15
espèces de chiroptères (chauves-souris)

340 ha
de superficie totale, dont 75 hectares de plans d'eau et 70 hectares dédiés aux activités de loisirs

14
types d'habitats naturels

196
hectares de surfaces classées en site Natura 2000, soit plus de la moitié du Parc

En bref

Une nouvelle journée portes ouvertes baptisée « Escapade » a été organisée le 15 juin 2024 afin de faire découvrir la diversité des activités proposées sur tout le Parc de Loire : découverte du parc à vélo, paddle, course d'orientation, ateliers d'observation, baptêmes de voile, initiation au BMX, au beach tennis, au beach handball, lectures, contes, spectacles...



LES ENTREPRISES AU CŒUR DE LA TRANSITION DES TERRITOIRES

La première édition des Rendez-vous 360° de l'éco s'est déroulée le 31 janvier 2024. Ce tout nouvel événement destiné aux acteurs économiques était placé sous le thème « De la COP28 à Orléans, les entreprises au cœur de la transition des territoires ». Organisée par Orléans Métropole, cette manifestation a rassemblé au palais des congrès de CO'Met plus de 700 personnes : chefs d'entreprise, professionnels du tourisme, de l'emploi, acteurs économiques, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Une rencontre riche en enseignements, articulée autour de l'intervention du grand témoin de l'événement, François Gemenne, co-auteur du dernier rapport du Giec (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).



Pour permettre aux acteurs économiques et politiques de se rencontrer et d'échanger sur le thème de l'eau, CYCL'EAU, rendez-vous professionnel territorial dédié à la gestion de l'eau, s'est tenu à CO'Met pour la première fois les 9 et 10 octobre 2024. Au programme, conférences, rencontres, ateliers... Orléans Métropole, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région Centre-Val de Loire, le BRGM et le Pôle Aquanova sont notamment intervenus sur les thématiques emblématiques du territoire : réutilisation des eaux usées, micropolluants, disponibilité de la ressource, eau dans la ville, sobriété, enjeux du numérique...



CO'MET EN VITESSE DE CROISIÈRE

Compter parmi les territoires les plus performants à l'échelle nationale et européenne en se dotant d'un lieu unique réunissant des structures innovantes et complémentaires, telle est la vocation de CO'Met. Un ensemble modulable composé d'un palais des congrès pouvant accueillir jusqu'à 2 000 personnes, d'un Zénith, d'une salle sportive, l'Arena, d'une capacité de 8 000 à 10 000 places et d'un nouveau Parc des expositions extensible jusqu'à 33 000 m². Un équipement qui répond également à des exigences de performance environnementale liées à la labellisation HQE.

En 2024, CO'Met a accueilli plus de 200 événements. Pour cette année de Jeux Olympiques et Paralympiques en France, près de 250 000 spectateurs sont venus assister à des événements sportifs concernant des clubs locaux (172 060 pour l'OLB, club résident, et 34 007 pour les Septors), le CO'Met Orléans Open de tennis (27 000) ou les Équipes de France (handball féminin

et masculin : 14 267 - basket masculin : 18 000 - Volley-bal masculin : 7 000 - futsal masculin : 6 047). Du côté des performances musicales, notons la venue de Shaka Ponk, Patrick Bruel ou Gims. Pour ce qui concerne les salons professionnels ou grand public, le salon des loisirs créatifs, la Foireexpo 2024, le congrès de l'UNP, le salon de l'habitat et le congrès national JCE (Jeune chambre économique) ont rythmé l'année. Sans oublier le salon du mariage et celui de la gastronomie, ainsi que la nuit de l'orientation.



près de
500 000
personnes accueillies
(640 000 avec le Zénith)

204
événements organisés

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 045-214503088-20260130-05_26-DE

S²LO

3 ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET FORMATION

Avec des effectifs d'étudiants en constante augmentation, Orléans est une métropole universitaire à taille humaine qui bénéficie d'un environnement patrimonial et paysager de grande qualité, à seulement une heure de Paris.

Figurant parmi les villes préférées des étudiants selon le magazine l'Étudiant, Orléans ne cesse de progresser dans les classements nationaux et notamment grâce aux conditions de vie offertes. En effet, le coût de la vie étudiante fait partie des plus bas de France, avec entre autres des abonnements de transports en commun et des loyers très compétitifs.

En trois ans,
Orléans Métropole est passée
de la 29^e à la

7^e

place du classement 2023-2024
des meilleures villes étudiantes
de l'Étudiant

4

pôles
scientifiques et
technologiques



23 000

étudiants au sein
de 8 établissements
d'enseignement
supérieur

2 600

chercheurs dans les laboratoires
académiques de recherche au
sein de 37 unités de recherche,
3 organismes nationaux de
recherche et un centre
hospitalier universitaire



18 500

étudiants à l'Université
d'Orléans
dont 16 000 présents
sur le site

L'Université d'Orléans est
située dans le rang 76/100 en
ingénierie minière et minérale
et dans le rang 201/300 en
sciences de la terre dans le
classement thématique de
Shanghai 2023



Coût total du projet :

85 M€

dont 36,7 M€
pour Orléans
Métropole
(+ 7,5 M€ pour
le foncier)

UN NOUVEAU PLAN D'ACTION POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE

En élaborant un « Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et du transfert de technologie » pour la période 2024-2027, Orléans Métropole a souhaité disposer d'un programme d'actions ambitieux pour relever les nombreux défis sociétaux, écologiques, numériques et internationaux.

Ce travail a été réalisé en concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire : Université d'Orléans, BRGM, INRAE, CNRS, ESAD, Excelia, ISC Paris, ESTP, Agroparistech, CESI, Technopole

d'Orléans, CROUS Orléans-Tours, Rectorat Orléans-Tours, Région Centre-Val de Loire, CHU, les représentants d'associations étudiantes...

Il comprend 34 fiches actions et s'appuie sur un triple objectif : émanciper, favoriser la réussite et stimuler les talents ; soutenir la notoriété et l'attractivité du territoire ; soutenir durablement le développement du territoire.



CAMPUS CARMES MADELEINE : LES TRAVAUX DÉMARRENT

En 2024 ont débuté des travaux sur les bâtiments historiques existants de l'ancien hôpital Porte-Madeleine, qui constitueront le pôle administratif et recherche sur 5 800 m². Avec notamment les premiers travaux de désamiantage et de démolition. Ces travaux de réhabilitation, réalisés en étroite relation avec les services de l'Université, visent à la fois la mise en valeur du patrimoine et la fonctionnalité pour les futurs usagers. Ce projet ambitieux d'un campus universitaire en plein centre-ville est porté par Orléans Métropole.

Il a pour objectif de renforcer l'attractivité du territoire, de dynamiser le centre-ville et de répondre aux besoins croissants de formation et d'innovation. À terme, il accueillera près de 4 500 étudiants, avec 6 amphithéâtres de 100 à 600 places, un learning center de 600 places, des espaces dédiés à la vie étudiante, un restaurant du CROUS et 160 logements. Globalement, l'architecture a été pensée pour faciliter les mobilités douces sur le site, et veiller particulièrement à la biodiversité et à la sobriété énergétique.

POUR DES CAMPUS DURABLES

Dans le cadre du label « Agir ensemble », obtenu avec l'alliance locale au service du développement durable constituée avec l'Université d'Orléans, le CROUS Orléans-Tours, les CFA du campus des métiers d'Orléans, ISC Paris, Excelia, le CESI ainsi que la Fédération des associations étudiantes Ô'Campus, Orléans Métropole s'implique chaque année dans des actions de mobilisation des étudiants et établissements d'enseignement supérieur, pour un campus durable au sein de territoires durables. Tout au long de l'année scolaire 2024-2025, six actions ont été menées sur 8 campus différents : challenge de la déconnexion ; création des lieux de déconnexion ; journées de déconnexion ; collecte numérique ; ciné-débat "Frankenstream" traitant des dangers du streaming ; Mai à vélo et mise en place d'un BlaBlaCar daily.

L'offre d'enseignement supérieur s'étoffe

Orléans Métropole a accueilli une nouvelle école, CODA, école supérieure d'informatique, dans les locaux actuellement mis à disposition de l'école de commerce ISC Paris. Grâce à une approche pédagogique professionnalisante et à des partenariats solides avec les entreprises locales, CODA se positionne comme un acteur clé dans la formation des futurs talents du numérique. Spécialisée en développement, systèmes et réseaux, data et cybersécurité, l'école est aussi engagée pour la sobriété numérique.



Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 045-214503088-20260130-05_26-DE

S'LO



En bref

DES NOUVELLES FORMATIONS POUR LE CFA

De nouvelles formations ont été mises en place au CFA d'Orléans Métropole pour répondre aux besoins des entreprises en matière de compétences : formations dans le domaine du photovoltaïque, en partenariat avec l'entreprise Vergnet (Ingré) et le BTPCFA45 ; lancement du Bac pro CIEL (cybersécurité, informatique, électronique). Particulièrement attentif à l'évolution des métiers, le CFA d'Orléans Métropole accompagne les entreprises confrontées aux enjeux de la transformation énergétique dans leurs besoins de formation. Il s'est engagé dans un parcours d'accompagnement stratégique lui permettant d'actualiser son projet d'établissement et d'affiner son offre de formation.



D'importants travaux de restructuration partielle des infrastructures ont été menés au CFA Orléans Métropole, avec le soutien de la Région Centre-Val de Loire. Ce projet visait à renforcer la qualité de la formation professionnelle et répondre aux attentes des entreprises des secteurs industriels, cosmétiques, pharmaceutiques et agro-alimentaires. Ainsi, un nouveau plateau technique dédié au BTS Maintenance des systèmes a été mis en place. Par ailleurs, une seconde cuisine pédagogique a été inaugurée pour faire face à l'augmentation des effectifs, notamment dans les formations liées à la petite enfance. Enfin, un étage est désormais dédié aux formations en commerce et vente, du CAP au Bac+3.



C'est pour inciter les lycéens et étudiants à poursuivre leurs études supérieures à Orléans qu'une grande campagne d'information a été menée, afin de leur présenter la diversité et la richesse de l'offre de formation du territoire et notamment les grandes écoles récemment installées.

4 DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE ET VILLE INTELLIGENTE

Parce que le numérique peut faciliter le quotidien, Orléans Métropole s'attache à mettre ce dernier au service d'une meilleure qualité de vie en ville. Elle veille également à faciliter son utilisation par le plus grand nombre.

RENDRE LE NUMÉRIQUE ACCESSIBLE À TOUS



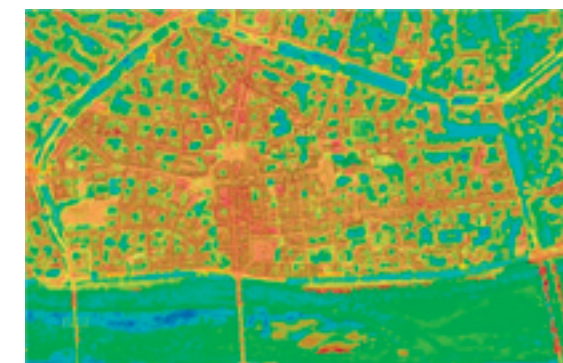
Afin de lutter contre la fracture numérique sur le territoire, Orléans Métropole a signé, en novembre 2024, avec le Département du Loiret et l'État, une feuille de route, baptisée France Numérique Ensemble. Cette feuille de route vise à coordonner les actions menées sur le territoire par l'ensemble des acteurs de l'inclusion numérique et à renforcer la visibilité des initiatives

locales. Financée à hauteur de 48 500 € par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, la feuille de route France Numérique Ensemble vise à faire du Loiret un territoire où le numérique est accessible à tous et utilisé de manière responsable.

Parmi les acteurs locaux de l'inclusion numérique, le consortium métropolitain Rés'O pour l'inclusion numérique a vu sa convention de gouvernance renouvelée fin 2024 pour l'animation et la gestion d'un réseau d'inclusion numérique sur le territoire métropolitain, en favorisant des actions concrètes : appui aux projets, professionnalisation, mise en relation, veille sur les initiatives innovantes, partage d'outils et de ressources pour la médiation numérique...



230 postes de travail et 50 écrans fournis par la Métropole ont été reconditionnés ou recyclés, en lien avec Emmaüs Connect et la filière LaCollecte.Tech.



MIEUX CONNAÎTRE LES ÎLOTS DE CHALEUR

Dans le cadre du projet de recherche CHOISIR mené par l'Université d'Orléans avec le soutien d'Orléans Métropole, 75 capteurs de température ont été déployés sur le territoire métropolitain. Ils vont fournir des informations destinées à modéliser une carte thermique permettant de mieux comprendre le phénomène des îlots de chaleur urbains et de faire des prédictions.

30 000 déplacements d'agents de la collectivité évités chaque année, grâce à l'utilisation des vues 3D réalisées sur 1 800 km de voirie



5 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Figurant parmi les leviers du rayonnement d'un territoire, les entreprises font l'objet d'un accompagnement dans leur développement et leurs recrutements dans l'objectif d'un territoire toujours plus dynamique.

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS INDUSTRIELS SUR LE TERRITOIRE

Avec la labellisation « Territoires d'industrie », Orléans Métropole et la Communauté de communes de la Beauce-Loirétaine font désormais partie des 183 territoires engagés jusqu'en 2027 pour une reconquête industrielle durable. Ce programme national, visant à réindustrialiser le pays associe l'État, les industries et les élus locaux afin d'accompagner la structuration de projets industriels, autour de quatre axes :

- ▶ accélérer la transition écologique et énergétique,
- ▶ faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux,
- ▶ lever les freins au recrutement afin de développer les compétences,
- ▶ mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins des industriels comme des collectivités.

Depuis le lancement du label, 17 actions ont été engagées pour répondre directement aux défis du territoire. Chacune a été pensée pour des enjeux précis et contribue à positionner le territoire comme un acteur industriel agile, capable de relever les enjeux de la transition écologique tout en consolidant sa compétitivité. À titre d'exemple, les actions entreprises ont notamment visé :

- ▶ le renforcement de l'économie circulaire (étude, accompagnement de porteurs de projets, atelier pratique, présentation d'un label « vert », sensibilisation à la réduction des déchets),
- ▶ la réflexion sur la transition énergétique (réseau de chaleur et de froid, sensibilisation, conférence sur l'eau),
- ▶ l'innovation industrielle (optimisation de l'énergie et de l'eau, projets soutenus par le Fonds vert).



Orléans Métropole a participé au 23^e du salon des professionnels de l'immobilier (SIMI), en intervenant sur le thème « Orléans Métropole, territoires d'industrie » pour présenter les opportunités foncières au sein du Parc technologique Orléans Charbonnière ainsi que son action pour soutenir Duralux Scop.

AUX CÔTÉS DES ENTREPRISES LOCALES

Orléans Métropole s'est largement investie pour permettre la renaissance de Duralux. Cette célèbre entreprise a en effet pu devenir une SCOP (Société coopérative et participative) à l'été 2024 dans le cadre d'une procédure de redressement judiciaire, notamment grâce au soutien de la Métropole, de l'État et de la Région. L'acquisition du foncier bâti du site industriel par la Métropole pour 5,6 M€, ainsi que son appui au développement des énergies renouvelables, ont permis d'apporter des garanties financières nécessaires pour la sauvegarde et la pérennité de ce patrimoine industriel local et français. Sans oublier la mise à disposition de la SCOP des anciens locaux des Galeries Lafayette, aux Halles Châtelet, pour permettre l'installation d'une boutique de vente directe fin 2024, dont le succès a été immédiat !



2 289

candidats
et + de 700 offres
au Rendez-vous pour
l'emploi (RVPE)
« Alternance »

1 114

visiteurs au RVPE
« Industrie »



FACILITER LES PRISES DE CONTACT

En organisant les Rendez-vous pour l'emploi (RVPE), Orléans Métropole a pour objectif de favoriser les contacts entre étudiants ou chercheurs d'emploi et entreprises qui recrutent. En 2024, la 1^{re} édition du RVPE « 100% Alternance » a permis aux étudiants de rencontrer des entreprises proposant des offres d'emploi en alternance. Ils avaient pu auparavant se préparer via un lien pour accéder aux offres d'emploi par famille de métiers et ainsi créer leur « Matching ticket ». De même, le premier RVPE « 100% Industrie - Détecter les jeunes talents dans l'industrie » a permis aux candidats d'être orientés parmi sept domaines : maintenance industrielle, usinage et fabrication mécanique, chaudronnerie, automatismes, électronique et réseaux, électricité, chimie. En parallèle, un espace dédié a permis aux entreprises et aux organismes de formation de se rencontrer et de nouer des partenariats.



167 190

heures d'insertion proposées
par Orléans Métropole pour
accompagner les salariés en
insertion et les demandeurs
d'emploi ; 84 opérations
bénéficiant de la clause
d'insertion.



Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 045-214503088-20260130-05_26-DE

S²LO

LA GOUVERNANCE

4



Pour assurer ses missions au service des habitants et du territoire, Orléans Métropole s'appuie sur une organisation dédiée et des services supports chargés de développer des outils et de contribuer aux conditions de travail pour l'ensemble des agents de la collectivité.



1 FINANCES

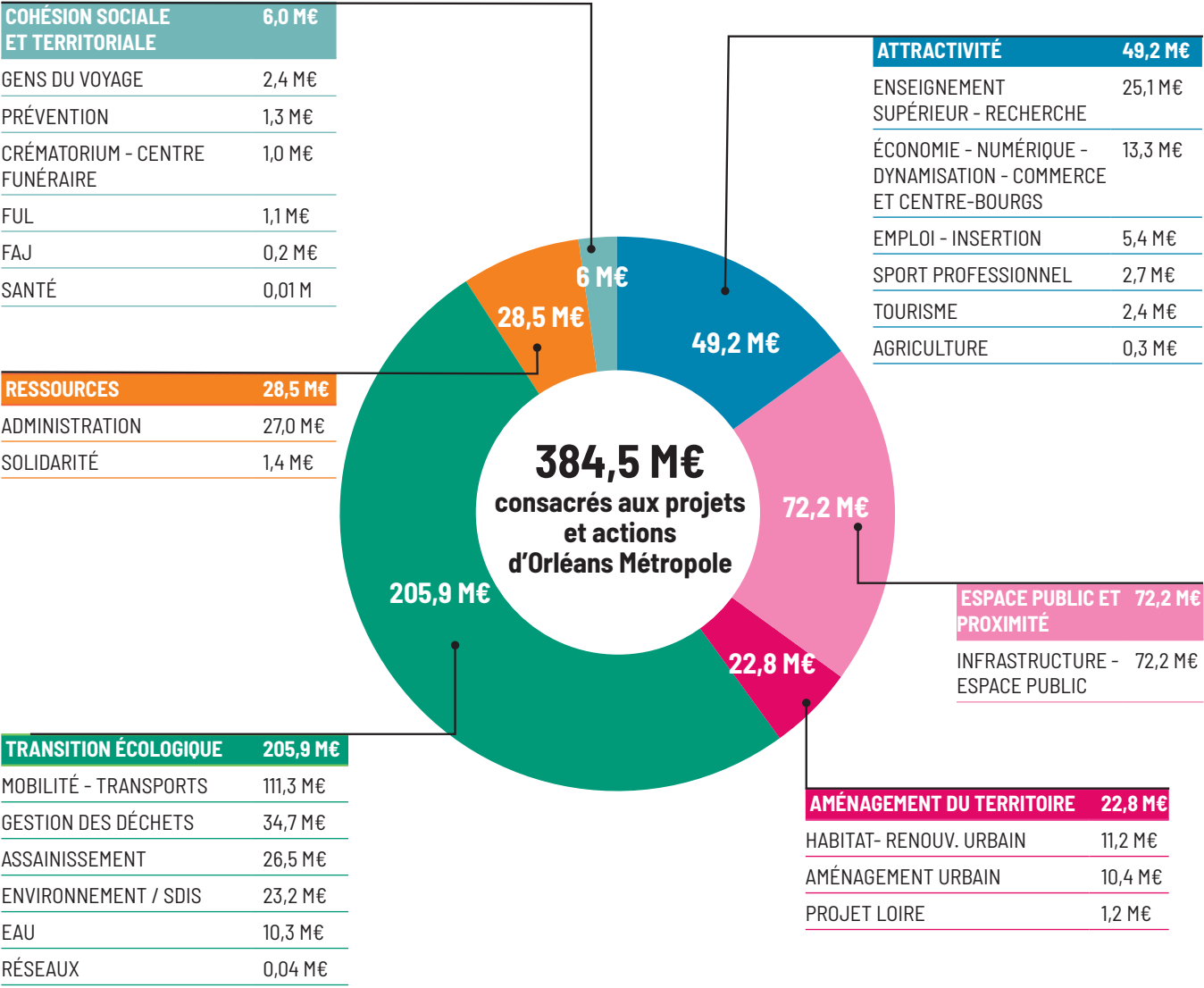
LE BUDGET 2024 TOURNÉ VERS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Grâce à une gestion rigoureuse et malgré un environnement économique qui a encore pesé sur les dépenses (évolution du point d'indice, effet inflation sur les indices de révision des marchés, taux d'intérêt élevés), le budget 2024 d'Orléans Métropole lui a permis de continuer à investir pour le développement de son territoire, le bien-être de ses habitants et à mettre en œuvre ses ambitions en matière de transition écologique.

Sur un budget global de 552,4 M€, Orléans Métropole a consacré :
384,5 M€ aux différents projets et actions (267,2 M€ en fonctionnement et 117,3 M€ en investissement)
167,9 M€ aux reversements aux communes, à la contribution au fonds national de péréquation intercommunale et communale, au remboursement de la dette et aux subventions d'équilibre versées aux budgets annexes.

- Parmi les principaux investissements et réalisations 2024, on peut citer :
- ▀ les voiries communales et métropolitaines, y compris itinéraires cyclables (32,5 M€)
 - ▀ l'enseignement supérieur (15,3 M€)
 - ▀ les acquisitions de bus électriques et hybrides et les travaux en faveur de la mobilité (10,2 M€)
 - ▀ les travaux de rénovation et création de réseaux d'assainissement (10 M€)
 - ▀ les opérations de rénovation urbaine ANRU 2 (6,5 M€)
 - ▀ le passage en LED de l'éclairage public (4,6 M€)
 - ▀ le quartier Interives (4,4 M€)
 - ▀ la gestion de l'eau potable (4,2 M€)
 - ▀ la gestion des déchets (3 M€)

RÉPARTITION DES PROJETS ET ACTIONS FINANCÉS EN 2024



En 2024, de nouvelles subventions importantes de nos partenaires pour accélérer la transition écologique du territoire :

DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

912 729 € pour le Parc de Loire ;
200 000 € pour l'embellissement du Parc Floral ;
186 667 € pour des aménagements cyclables.
Le contrat Volet 2 - 2024-2026 soutient des projets structurants du territoire (Campus Madeleine ; liaison cyclable Nord Sud ; franchissement en mode doux du pont Saint-Nicolas ; ferme des Cassines ; Scène des musiques actuelles ; équipements des communes...)

DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

88 000 € pour les Inventaires de biodiversité communale ; 477 700 € pour le Parc de Loire
Parmi les 40M€ de financements régionaux du CRST, 2024 a permis de concrétiser des actions, comme :
requalification du Parc Adélis pour 2 500 000 € et renaturation d'une prairie humide et création d'un jardin pour 477 700 €.
En outre, la Région a soutenu la création de logements sociaux dédiés aux étudiants pour 100 000 €.

DE L'ÉTAT

70 557 € pour un volet animation du Projet Alimentaire Territorial d'Orléans Métropole (PAT)

DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

208 000 € pour l'organisation des services publics d'eau et d'assainissement d'Orléans Métropole ;
2 421 280 € pour le déploiement de la télérelève ;
983 360 € pour la sectorisation des réseaux d'eau potable ;
119 131,50 € pour la mise en place de vannes de régulation dans le collecteur Ouest

2 LES INSTANCES

Orléans Métropole réunit 22 communes autour d'objectifs et de moyens partagés. Elle est présidée par Serge Grouard, maire d'Orléans, élu en 2021 par les représentants des communes. Présentation des différentes instances qui la composent.

LES COMMISSIONS

1

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Sept commissions thématiques, conduites par le président d'Orléans Métropole, ont un rôle consultatif. Elles instruisent les dossiers relevant de leurs compétences et émettent des avis sur les projets soumis au conseil métropolitain pour décision. Tous les élus titulaires du conseil métropolitain sont membres d'au moins une commission thématique.

- Commission Attractivité
- Commission Aménagement du territoire
- Commission Espace public et proximité
- Commission Cohésion sociale et territoriale
- Commission Ressources
- Commission Transition écologique

CONFÉRENCE DES MAIRES

22
maires

2

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Instance de concertation entre les communes membres, la conférence des maires veille à l'application des statuts, émet un avis sur les évolutions statutaires, sur le projet de règlement intérieur du conseil métropolitain et sur l'intérêt métropolitain. Elle arbitre le cas échéant les avis des commissions avant de les soumettre au conseil métropolitain, et peut être interrogée sur des questions ne relevant pas d'une commission thématique.

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN



89
élus

3

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT (CODEV)

Lieu d'échange à l'échelle intercommunale, le Conseil de développement a vocation à être force de proposition auprès des élus métropolitains. C'est un espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens, qui contribue à enrichir les politiques publiques locales.

Il réunit des acteurs bénévoles d'horizons différents qui apportent leur connaissance du terrain et leurs points de vue pour émettre des avis et des contributions sur les enjeux majeurs du territoire.

Sa composition a été fixée lors des conseils métropolitains du 26 novembre 2020 et du 22 avril 2021, ainsi que les missions qui lui sont confiées :

- Éclairer la prise de décision des élus sur des enjeux de long terme par un travail de prospective territoriale ;
- Participer à l'évaluation des politiques publiques métropolitaines ;
- Contribuer à une dynamique de participation citoyenne à l'échelle métropolitaine, en s'appuyant sur les dispositifs de concertation dans et avec les communes.

Il a, en 2024, plus particulièrement travaillé les thématiques suivantes : Bureau des temps, mobilités, géothermie, agriculture et alimentation, santé, volet communication du Conseil de développement.

Il a également présenté ses travaux aux élus métropolitains :

- avis complémentaire relatif au pôle de compétences national en géothermie (février 2024),
- avis relatif aux mobilités sur le territoire (avril 2024).

De plus, le Conseil de développement a organisé un séminaire « Orléans Métropole 2050 : ensemble, construisons l'avenir de notre métropole », dont la restitution a été partagée avec plusieurs élus métropolitains dont le président d'Orléans Métropole.

4

LE CONSEIL MÉTROPOLITAIN

Constitué de 89 élus issus des 22 communes membres, il débat et adopte les décisions les plus importantes. Il se réunit une fois par mois et a pour mission de voter le budget et de décider des grands projets.

Serge Grouard
Président d'Orléans
Métropole

BOIGNY-SUR-BIONNE
Luc Milliat (maire)

BOU
Bruno Cœur (maire)

CHANTEAU
Gilles Prono

CHÉCY
Jean-Vincent Vallières
(maire)
Virginie Baulin
Cédric Schmid

COMBLEUX
Francis Triquet (Maire)

FLEURY-LES-AUBRAIS
Carole Canette (maire)
Grégoire Chapuis
Maryline Coulon
Bruno Lacroix
Guylène Borgne
Isabelle Muller

INGRÉ
Christian Dumas (maire)
Guillem Leroux
Magalie Piat

LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN
Valérie Barthe Cheneau
(maire)

MARDIÉ
Clémentine Cailleteau-
Crucy (maire)

MARIGNY-LES-USAGES
Philippe Beaumont (maire)

OLIVET
Matthieu Schlesinger
(maire)
Cécile Adelle
Rolande Boubault
Michel Leclercq
Sandrine Lerouge
Romain Soulas
Fabien Gasnier

ORLÉANS
Serge Grouard (maire)
Michel Martin
Pascal Tébibel
Romain Roy
Florent Montillot
Charles-Éric Lemaignan
Isabelle Rastoul
Thomas Renault
Anne-Frédéric Amoa
Béatrice Barruel
Florence Carré
William Chancerelle
Laurence Cornaire
Thibault Closset
Quentin Defossez
Capucine Fedrigo
Corine Parayre
Martine Hosri
Romain Lonlas
Virginie Marchand
Sandrine Menivard
Fanny Picard
Jean-Philippe Grand
Dominique Tripet
Baptiste Chapuis
Ghislaine Kounowski
Jean-Christophe Clozier
Stéphanie Rist
Ludovic Bourreau
Gérard Gautier
Christel Royer
Régine Breant

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
Christophe Chaillou
Véronique Desnoues
Pascal Laval
Marceau Villaret
Françoise Bureau

SAINT-JEAN-LE-BLANC
Thierry Charpentier
(maire)
Evelyne Berthon
Françoise Grivotet

SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
Thierry Cousin
Charlotte Lacoey
Saran
Mathieu Gallois (maire à
partir de septembre 2024)
Christian Fromentin
Sylvie Dubois
Maryvonne Hautin
(Maire jusqu'au mois de
septembre 2024)
Gérard Vesques

ORMES
Alain Touchard (maire)
Odile Mathieu

SAINT-CYR-EN-VAL
Vincent Michaut (maire)

SAINT-DENIS-EN-VAL
Marie-Philippe Lubet
(maire)
Jérôme Richard

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN
Stéphane Chouin (maire)

SAINT-JEAN DE BRAYE
Vanessa Slimani (maire)
Christophe Lavialle
Franck Fradin
Catherine Girard
Brigitte Jallet
Jean-Emmanuel Renelier

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE
Christophe Chaillou
Véronique Desnoues
Pascal Laval
Marceau Villaret
Françoise Bureau

SAINT-JEAN-LE-BLANC
Thierry Charpentier
(maire)
Evelyne Berthon
Françoise Grivotet

SAINT-PRYVÉ-SAINT-MESMIN
Thierry Cousin
Charlotte Lacoey
Saran
Mathieu Gallois (maire à
partir de septembre 2024)
Christian Fromentin
Sylvie Dubois
Maryvonne Hautin
(Maire jusqu'au mois de
septembre 2024)
Gérard Vesques

SEMOY
Laurent Baude (maire)



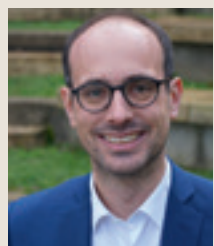
PRÉSIDENT :
Serge GROUARD
D'ORLÉANS MÉTROPOLE

LA COMPOSITION DU BUREAU

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 045-214503088-20260130-05_26-DE



Composé du président de la Métropole, des 20 vice-présidents et des 10 conseillers délégués, le Bureau examine l'ordre du jour et les projets de délibérations devant être soumis au vote du conseil métropolitain. Il délibère et adopte également les décisions qui lui sont soumises. Ses décisions sont exécutoires. Il a été élu lors du conseil métropolitain du 9 novembre 2021.



1^{er} vice-président,
président délégué
Matthieu SCHLESINGER
Transition énergétique à la lutte contre les nuisances sonores et à la lutte contre la pollution de l'air et relations entre la commune d'Olivet et Orléans Métropole.



2^e vice-président
Grégoire CHAPUIS
Politique de la ville, cohésion sociale et prévention spécialisée. Relations entre la commune de Fleury-les-Aubrais et Orléans Métropole.



3^e vice-présidente
Vanessa SLIMANI
Emploi, insertion professionnelle, centre de formation d'apprentis, économie sociale et solidaire. Relations entre la commune de Saint-Jean de Braye et Orléans Métropole.



4^e vice-président
Michel MARTIN
Finances, affaires juridiques et moyens généraux.



5^e vice-président
Christian FROMENTIN
Assainissement et eaux pluviales. Relations entre la commune de Saran et Orléans Métropole.



6^e vice-présidente
Valérie BARTHE CHENEAU
Inclusion métropolitaine et égalité femmes-hommes. Relations entre la commune de La Chapelle-Saint-Mesmin et Orléans Métropole.



7^e vice-président
Pascal TÉBIBEL
Attractivité économique, économie numérique et grands projets économiques.



8^e vice-président
Christian DUMAS
Politique cyclable et circulations douces. Relations entre la commune d'Ingré et Orléans Métropole.



9^e vice-présidente
Thierry CHARPENTIER
Parc de Loire et Canal d'Orléans. Relations entre la commune de Saint-Jean-le-Blanc et Orléans Métropole.



10^e vice-président
Jean-Vincent VALLIÈS
Aménagement durable du territoire, planification urbaine et stratégie foncière. Relations entre la commune de Chécy et Orléans Métropole.



11^e vice-président
Romain ROY
Transports et déplacements



12^e vice-présidente
Marie-Philippe LUBET
Tourisme et archives métropolitaines. Relations entre la commune de Saint-Denis-en-Val et Orléans Métropole.



13^e vice-président
Thierry COUSIN
Gestion des déchets ménagers et assimilés et économie circulaire.



14^e vice-président
Florent MONTILLOT
Recherche, transferts de technologies, enseignement supérieur, ESAD d'Orléans et vie étudiante. Police Municipale Intercommunale des Transports. Coordination des projets d'installation et de maintien des professionnels de santé.



15^e vice-président
Alain TOUCHARD
Voirie, espaces publics, coordination de la propreté, et gestion et coordination des pôles territoriaux. Relations entre la commune d'Ormes et Orléans Métropole. Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements et des espaces publics PAVE.



16^e vice-président
Vincent MICHAUT
Politiques contractuelles, aux fonds européens et à la solidarité territoriale. Relations entre la commune de Saint-Cyr-en-Val et Orléans Métropole.



17^e vice-président
Charles-Eric LEMAIGNEN
Grands équipements (CO'Met, Centre de conférences, Zénith, Chapit'O et complexe du Baron), connexions métropolitaines et parkings en ouvrage.



18^e vice-président
Laurent BAUDE
Agriculture urbaine et périurbaine. Relations entre la commune de Semoy et Orléans Métropole.



19^e vice-présidente
Isabelle RASTOUL
Relations humaines et dialogue social



20^e vice-président
Stéphane CHOUIN
Habitat et logement. Relations entre la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin et Orléans Métropole.

AUTRES MEMBRES DU BUREAU - CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Clémentine CAILLETEAU-CRUCY
Eau potable, défense contre l'incendie et préservation de la ressource en eau. Relations entre la commune de Mardié et Orléans Métropole.



Luc MILLIAT
Aménagement économique, parcs d'activités, pépinières d'entreprises (hors LAB'O et Agreen LAB'O dont Pascal Tebibel, 7e vice-président a la responsabilité), développement commercial et artisanat. Relations entre la commune de Boigny-sur-Bionne et Orléans Métropole.



Philippe BEAUMONT
Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs. Relations entre la commune de Marigny-les-Usages et Orléans Métropole.



Gilles PRONO
Centre funéraire des Ifs et fourrière animale. Relations entre la commune de Chanteau et Orléans Métropole.



Bruno CŒUR
Biodiversité. Relations entre la commune de Bou et Orléans Métropole.



Francis TRIQUET
Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, ainsi que de la prévention des risques majeurs. Relations entre la commune de Combleux et Orléans Métropole.



Marceau VILLARET
Rénovation urbaine. Relations entre la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle et Orléans Métropole.



Christophe LAVIALLE
Commande publique et politique d'achat. Président des commissions d'appel d'offres, de délégation de service public générale et chargée d'émettre un avis sur les propositions reçues dans le cadre des concessions d'aménagement.



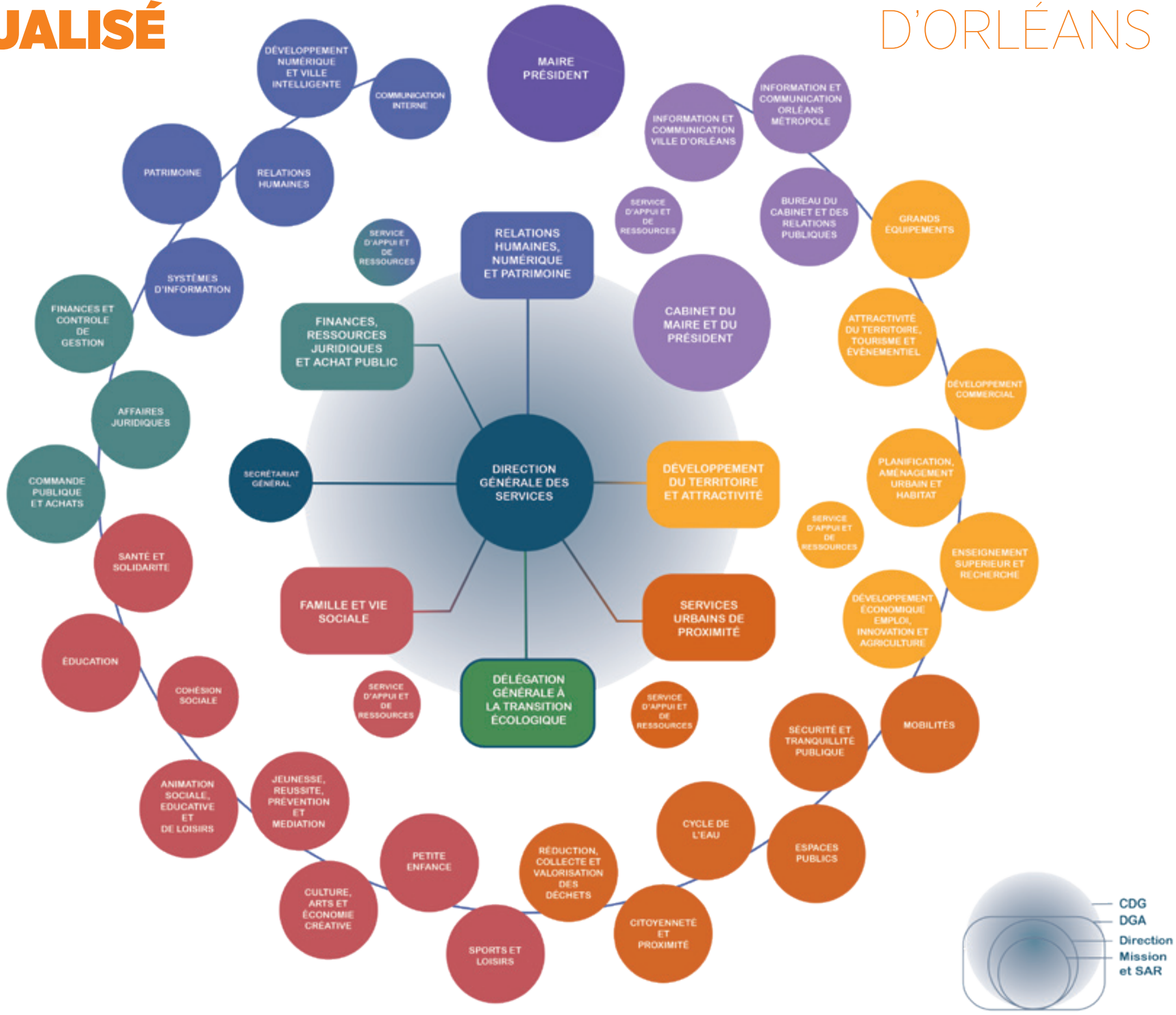
Thomas RENAULT
En charge de l'accompagnement de la programmation et de l'organisation des événements sportifs accueillis dans les équipements métropolitains.



Cécile ADELLE
Relations avec le SDIS (service départemental d'incendie et de secours)

4 ORGANIGRAMME MUTUALISÉ

VILLE ET MÉTROPOLE D'ORLÉANS



5 UNE ADMINISTRATION AU SERVICE DU PROJET MÉTROPOLITAIN



CHANGER DE REGARD SUR LES HANDICAPS

Participer au DuoDay, c'est faire évoluer les regards sur le handicap et dépasser les préjugés. Organisé dans le cadre de la semaine européenne de l'emploi des personnes en situation de handicap, DuoDay permet de rapprocher des stagiaires en situation de handicap et des agents volontaires. 10 duos ont été constitués en 2024.

Aux côtés des 1400 agents qui occupent plus de 250 métiers différents et contribuent chaque jour à la mise en œuvre des actions et projets de la Métropole et de ses communes, les services ressources agissent au quotidien pour faciliter l'exercice de leurs missions, dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail et de maîtriser l'impact de ces activités sur l'environnement.

UNE ORGANISATION ADAPTÉE

Pour accompagner la transition écologique et faire vivre la dynamique, la Ville d'Orléans et Orléans Métropole ont repensé leur organisation, en partie mutualisée. Dans ce cadre, la Délégation générale à la transition écologique a été créée avec plusieurs missions :

- ▶ accompagner la transition de l'organisation interne ;
- ▶ piloter les feuilles de route de la transition écologique ;
- ▶ expertiser certains sujets comme l'adaptation au changement climatique et la gestion des risques et des crises, préserver les ressources et la biodiversité du territoire, rechercher les financements extérieurs en faveur de cette politique prioritaire ;

▶ évaluer les politiques publiques et les six programmes menés autour des 5 grands enjeux environnementaux, avec 5 coordonnateurs dont le rôle est d'essaimer, mettre en relation, préparer les stratégies et coordonner l'évaluation des impacts des politiques publiques sur ces 5 enjeux.

Cette gouvernance renforcée témoigne d'une conviction forte : la transition écologique ne peut réussir que si elle est intégrée à tous les niveaux de l'action publique, du pilotage stratégique à la mise en œuvre opérationnelle.

5 ENJEUX...



Le climat



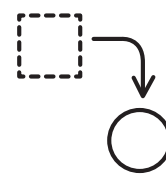
La biodiversité



Les ressources



La santé environnement



L'adaptation au changement climatique

... qui infusent les projets de

6 GRANDS PROGRAMMES D'ACTIONS



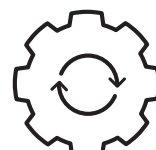
Mieux se déplacer



Mieux habiter



Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes



Mieux produire



Mieux se nourrir



Mieux consommer

1,4
 1,4 tonnes de vêtements ont été collectés par les agents de la collectivité dans le cadre du Défi textile et remis à des associations orléanaises pour être triés puis valorisés ou réemployés.



ENCOURAGER LES MOBILITÉS ACTIVES

Afin de proposer aux agents des alternatives dans leurs déplacements, Orléans Métropole met en œuvre plusieurs actions : Forfait mobilités durables pour les agents qui effectuent des déplacements domicile-travail avec un transport alternatif ; ateliers de réparation de vélos, formations à l'éco-conduite. Elle a en 2024 renouvelé son partenariat avec l'application de covoiturage Karos, qui favorise la mise en relation entre conducteurs et passagers effectuant un même trajet domicile-travail. Par ailleurs, des armoires de séchage ont permis de supprimer des locaux de séchage énergivores tout en garantissant de meilleures conditions de travail pour les agents.



PRÉVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Différentes actions sont menées de manière collective ou individuelle afin de prévenir les risques psychosociaux (RPS) au sein de la collectivité : formations aux risques professionnels destinées aux agents et aux managers ; fiches réflexes pour détecter des RPS ; groupes d'échanges entretiens individuels ; accompagnements collectifs ; actions de médiation... Une cellule pluridisciplinaire a aussi été mise en place pour accompagner les collectifs de travail.



UN SALON DE L'EMPLOI SUR MESURE

C'est un événement inédit qui a été organisé en octobre 2024 par Orléans Métropole et la Ville d'Orléans. À la fois salon de l'emploi et job dating, O' My Job! avait pour objectif de présenter les différents métiers dans lesquels les deux collectivités recrutent et de valoriser leur diversité et leur attractivité. En partenariat avec France Travail, l'événement a permis aux services recruteurs et aux candidats de se rencontrer dans un cadre convivial et informatif.



109
sessions de formation
organisées

L'embarcadère
Une école des transitions
pour se former, expérimenter et agir

L'EMBARCADÈRE, UNE ÉCOLE INTERNE DÉDIÉE À LA TRANSITION

Inauguré en mars 2023, L'Embarcadère est l'école interne consacrée aux transitions écologiques et sociétales de la Ville et de la Métropole. Elle accompagne la transformation des pratiques des agents face aux grands défis environnementaux et sociaux.

En 2024, l'Embarcadère s'est appuyé sur 12 programmes thématiques, articulés autour de deux grands axes -la transition écologique et les modes de faire-, sous des formats diversifiés adaptés à tous les métiers et à tous les niveaux d'engagement.

Parmi les formations marquantes de l'année figurent la Fresque du climat, un escape game écogestes, l'atelier 2Tonnes, la formation à la surveillance des digues de Loire, les Rencontres de la biodiversité, les ateliers sur les insectes et la gestion des espèces invasives, ou encore la formation professionnelle à l'écoconduite, les séances sur l'intelligence collective ou les Clés du management de projet, ou enfin la formation SPASER (Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables), la Semaine européenne du handicap mental.

De plus, l'accompagnement managérial a pris une nouvelle ampleur avec le lancement de l'Escale d'été, un séminaire inédit rassemblant les managers autour de formations, ateliers et conférences pour explorer les enjeux de l'intelligence collective et de l'innovation en contexte de transition.

DES ACHATS RESPONSABLES, GRÂCE AU SPASER

Elaboré en 2023, le SPASER permet à Orléans Métropole de définir une stratégie d'achats durables au service des trois piliers du développement durable : social, environnement et développement économique.

Il s'organise en 4 axes :

- ▶ une gouvernance et un pilotage au service de la commande publique durable,
- ▶ une commande publique tournée vers le monde économique,
- ▶ une commande publique accompagnant la transition écologique,
- ▶ une commande publique favorisant l'insertion sociale et l'économie sociale et solidaire.

En 2024, un COPIL achat responsable composé d'élus et de membres de la Direction générale a été mis en place afin de valider le plan d'actions achat responsable annuel ainsi que les stratégies d'achat avant le lancement des consultations. Il assure également le suivi de l'avancement du SPASER. Sur l'année 2024, une dizaine de dossiers ont été fléchés dans le cadre du plan des achats responsables : acquisition de vêtements de travail, des produits d'entretien, fournitures de bureau, prestations d'impression, achats d'électricité 100% verte...

De plus, plus d'une centaine d'agents de la collectivité ont été formés sur le SPASER.



1095
départs en formation
(un agent pouvant participer
à plusieurs sessions).

54 %
des marchés attribués
à des entreprises locales

Envoyé en préfecture le 06/02/2026
Reçu en préfecture le 06/02/2026
Publié le
ID : 045-214503088-20260130-05_26-DE



Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

ID : 045-214503088-20260130-05_26-DE

S²LOW

Document édité par Orléans Métropole - Photos : Orléans Métropole © Jean Puyo, Jérôme Crelet, Didier Depoorter, Sébastien Richard et Benoît Voisin - Rédaction : Camille Jaunet - Création graphique : Laure Scipion - Novembre 2025

Espace Saint-Marc
5, place du 6 Juin 1944
CS 95 801
45058 Orléans cedex 1
Tél. 02 38 78 75 75

www.orleans-metropole.fr
🐦📘📷📺📺📺 #OrleansMetropole

ORLÉANS
MÉTROPOLE
